

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9h
Officiel: mardi 12h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame



Entreprise de plâtrerie-peinture
Claudio Gabbarini

Rue des Sources 8 – 2613 Villeret – 032 941 32 78 – 079 679 45 59

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

HÔPITAL DU JURA BERNOIS

Un grand merci pour ce généreux geste de solidarité



Le personnel soignant est enchanté par les visières de protection offertes

Grâce à la démarche de Léo Boegli et de Julien Hoffmeyer, enseignants prévôtois respectivement au laboratoire de fabrication du ceff ARTISANAT (ceff LAB) et à l'école secondaire de Moutier, le personnel soignant de l'Hôpital du Jura bernois bénéficie depuis la fin de la semaine passée de visières de protection 100 % régionale. Ces visières offrent une alternative fiable et plus pratique que les lunettes de protection com-

plémentaires aux masques. En effet, les visières évitent la formation de buée sur le plastique et permettent une meilleure vision. Elles seront donc utilisées conjointement avec des masques respiratoires pour la prise en charge rapprochée des patients atteints du covid-19.

L'Hôpital du Jura bernois est très reconnaissant envers le ceff ARTISANAT et félicite Léo Boegli et Julien Hoffmeyer pour leur démarche. Il remer-

cie également leurs collègues, leurs élèves ainsi que tous les particuliers qui participent activement à la production de cet ingénieux accessoire de protection pour le personnel soignant de notre région grâce à leurs imprimantes 3D. Cette période de crise permet à chacun de fonctionner différemment, de concevoir les choses autrement ainsi que l'émergence de synergies intéressantes entre partenaires de la région.

Une septantaine de visières ont ainsi été distribuées au sein de nos services d'urgences, de soins continus, de médecine et de physiothérapie (pour les exercices respiratoires des patients atteints du nouveau coronavirus).

Nos collaboratrices et nos collaborateurs bénéficient ainsi d'une alternative très appréciable leur permettant de mener à bien leur difficile tâche contre la pandémie. | *hjb*

SOMMAIRE

DJ Yakari réjouit les villageois	3
Le maire d'Orvin enthousiasmé par sa demande	3
Le maire remercie ses concitoyens	3
A Sonceboz, la reconnaissance est de mise	3
Les comptes au beau fixe	5
Une bonne année 2019 pour Corgémont	5
Gestion des déchets à Cormoret	7
Intéressantes statistiques	7
Suite à sa démission	7
David Schwab s'explique	7
Armoiries de la nouvelle commune	8
Il ne vous reste que quelques heures pour voter	8
Excellente nouvelle à la Roseraie	8
Tous les tests au Covid-19 revenus négatifs	8
Feu vert du Conseil municipal	9
A Saint-Imier, les chantiers reprennent	9
Tout savoir du Conseil de ville	10
Le procès-verbal de la dernière assemblée	10
Parents, il est temps d'y penser	15
Des explications au sujet des bons de garde	15
Meilleure prise en charge des autistes	16
Une nouvelle association voit le jour	16
Les sites de vol sont fermés	17
Pour éviter les risques d'accident	17
Après l'annulation du carnaval	17
Le HC Cortébert lance un appel aux dons	17

Réclame



Compte privé25

- Intérêt préférentiel
- Tenue de compte sans frais
- Carte Maestro sans cotisation annuelle

Clientis
Caisse d'Epargne Courtelary

Cadeau attractif à l'ouverture
cec.clientis.ch/jeunesse

Emplois



La Municipalité de Courtelary

met au concours, en raison d'une réorganisation interne, une place de

Voyer(ère) communal

degré d'occupation : 80 à 100%

Ce poste sera un contrat de durée déterminée jusqu'au 31.12.2021, mais pourra déboucher sur un éventuel contrat à durée indéterminée

Entrée en fonction : **date à convenir.**

Dans le cadre de votre fonction, vous serez actifs dans les domaines suivants : Entretien des routes, trottoirs et chemins, domaines des eaux, parcs, jardins publics et cimetière, élimination des déchets, élimination de la végétation parasite et plantes néophytes, éclairage public, service technique et entretien des véhicules de la voirie, service hivernal, lutte contre le verglas, travaux intercommunaux, prestation à des tiers, services particuliers.

Votre profil

- CFC d'une profession technique ou artisanale (forestier-bûcheron, paysagiste, branches du bâtiment, du génie civil, ou formation équivalente)
- Sens des responsabilités et de l'organisation
- Permis de conduire cat. B
- Disposition à accomplir un service de piquet – et un horaire irrégulier
- Aisance dans les contacts
- Domicile de préférence dans notre commune – ou à proximité
- Connaissances de base en informatique – (word, excel)
- Flexibilité indispensable

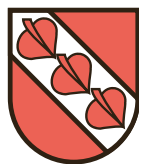
Nous vous offrons

- Un cadre de travail attractif au sein d'une petite équipe
- Une activité autonome et variée
- Une rémunération selon le tableau des classes de traitement du personnel cantonal.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés auprès du secrétaire municipal/administrateur des finances M. Vincent Fleury au tél. 032 944 16 01 ou à l'adresse fleury.admin@courtelary.ch.

Si vous êtes intéressé(e), nous attendons votre dossier de postulation jusqu'au **vendredi 1^{er} mai 2020** à l'attention du Conseil municipal, Offre de Services, Grand-Rue 58, Case postale 59, 2608 Courtelary ou par courriel à l'adresse précitée.

Il ne sera répondu qu'aux dossiers qui répondent aux critères mentionnés ci-dessus.



La Municipalité de Courtelary

met au concours, en raison d'une réorganisation interne, une place de

Directeur/trice pour la crèche

Les Moussaillons

degré d'occupation : 70 à 80%

Entrée en fonction : **date à convenir.**

Dans le cadre de votre fonction, vos responsabilités principales seront d'assurer le fonctionnement de la structure en offrant une prestation socio-éducative de qualité et en respectant les exigences et le de cadre légal, de superviser le travail de l'équipe dont vous aurez la charge, assurer la gestion administrative de la structure et gérer les budgets.

Votre profil

- Au bénéfice d'un diplôme de niveau secondaire, un diplôme d'éducateur/trice de l'enfance (ES) ou éducateur/trice social/e (HES) est un atout
- Vous pouvez justifier d'une expérience similaire d'au moins 5 ans
- Un diplôme de direction d'institution ou d'une formation postgrade en management d'équipe est un réel atout
- Très bonne maîtrise des outils informatiques usuels
- Expérience dans la gestion d'équipe
- Facilité de communication, d'écoute, sens de l'empathie et du travail d'équipe
- Doté d'un excellent relationnel dans un environnement multiculturel sachant s'adapter à différents interlocuteurs
- Polyvalence, flexibilité, force de propositions et bonnes compétences organisationnelles

Nous vous offrons

- Un cadre de travail attractif au sein d'une petite structure, ayant une capacité de 36 places d'accueil préscolaires
- Une activité autonome et variée
- Une rémunération selon le tableau des classes de traitement du personnel cantonal

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés auprès du secrétaire municipal/administrateur des finances M. Vincent Fleury au tél. 032 944 16 01 ou à l'adresse fleury.admin@courtelary.ch.

Si vous êtes intéressé(e), nous attendons votre dossier de postulation jusqu'au **vendredi 1^{er} mai 2020** à l'attention du Conseil municipal, Offre de Services, Grand-Rue 58, Case postale 59, 2608 Courtelary ou par courriel à l'adresse précitée.

www.driving-school-richard.ch

Premiers secours	Cours de base 1	Cours de sensibilisation
ven 19h00-22h00 et sam 09h00-17h00	sam 08:00 – 12:00 25 avril 2020	lundi – jeudi 19h00-21h00
24 + 25 avril 2020	Cours de base 2 toutes les semaines à Bienne	20 – 23 avril 2020
15 + 16 mai 2020	Cours de base 3 sam 13:30 – 17:30 09 mai 2020	15 – 18 juin 2020
12 + 13 juin 2020		

Jacques-David 12, 2610 St-Imier
Inscription: www.driving-school-richard.ch / 032 325 2000

bechtel-imprimerie.ch

Triste?
Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Tel 143
La Main Tendue

Aide par mail: www.143.ch Compte 30-14143-9

Favorisez nos annonceurs

Richner sa
Bestattungen
Pompes funèbres
H. Gerber

Rte de Brügg 121, Brüggstrasse 121
2503 Biel-Bienne, Tel. 032 365 31 41
www.richner-bestattungen.ch
richner.sa@bluewin.ch

ICI
votre annonce
aurait été lue

2 col x 60 mm
90 francs + TVA

SASDBV DOMALARME

En cas d'urgence nous sommes à votre disposition 24h/24.

Sécurité à partir de CHF 55.- par mois chez vous
et également en déplacement.



Plus d'informations:
Service d'aide et de soins à domicile du Bas-Vallon
Tél. 032 358 53 53, www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DES SPORTS

Eric Lamborot • Biaufond 9 • La Chaux-de-Fonds • Natel 079 639 54 09

OFFRE EXCEPTIONNELLE du 15 avril au 5 mai
Montage, équilibrage : GRATUIT • Toutes dimensions • Prix sur demande

MICHELIN **HIFLY TIRES**

205/50/17 89v Fr. 685.- TTC les 4 195/65/15 91w Fr. 300.- TTC les 4
225/65/17 102v Fr. 720.- TTC les 4 225/45/17 94w Fr. 360.- TTC les 4

A l'achat de 3 pneus d'été, le 4^e est offert !

Continental Dimensions sur demande • **Changement de roue Fr. 30.- les 4**

COOPERTIRES

175/65/14 82T Fr. 245.- TTC les 4
185/60/15 84h Fr. 320.- TTC les 4
195/55/16 87v Fr. 400.- TTC les 4
205/55/16 91v Fr. 295.- TTC les 4

Stockage pneus/roues hiver Fr. 30.-

Contactez-nous au
Tél. 032 968 25 74

Qwell Sandro De Tomi

Vendredi 24 avril de 9h à 17h et samedi 25 avril de 9h à 16h
Au dépôt Sandro De Tomi, Centre artisanal, Grand-Rue 49, 2607 Cortébert

Vente spéciale à quai* de packs (bouteilles de 24 x 45 cl)
Coca Cola, Coca Zéro, Fanta, Sprite au prix de 30 fr.
+ Valser plate et Valser pétillante (bouteilles de 24 x 50 cl) au prix de 25 fr.

en faveur des EMS suivants : Home La Roseaie à Saint-Imier, Home Les Lauriers à Saint-Imier,
Home Béthel à Orvin, Foyer des Prés à Loveresse, La Maison au Bord de l'Eau à Cortébert.

Sur chaque pack acheté, 20% seront redistribués aux EMS cités, en faveur du personnel et des résidents.

*en assurant les mesures d'hygiène en vigueur face au Covid19.

Les clients viendront en voiture et nous chargerons nous-mêmes les packs dans les véhicules.

Merci pour votre solidarité !

Le Garage GI Import
soutient le commerce d'Erguël
et offre 300 fr. CIDE à chaque
personne qui achète un véhicule
d'occasion de son stock !

CIDE (commerce indépendant d'Erguël) – Action valable jusqu'à fin mai 2020



GI Import Saint-Imier
Rue Baptiste-Savoye 16 • 032 843 00 00

Emploi
À vendre
À louer
Concerts
Menus
etc.

UNE ANNONCE : UNE ADRESSE

fac@bechtel-imprimerie.ch

ORVIN

Un maire au chevet du bien-être de ses citoyens



Le DJ Yakari brise la solitude du confinement pour le plus grand plaisir des Orvinois, Pérysiens et Heuttois

Après bientôt quatre semaines de confinement, Marc-André Léchoth maire de la commune d'Orvin reçoit un téléphone du DJ Yakari de Péry avec une réjouissante proposition. Le Pérysiens Steve Buraglio (DJ) par amour de la musique, lui propose de venir le samedi de Pâques donner de la couleur et de l'ambiance pour briser la

solitude créée par la situation de crise sanitaire. Marc-André Léchoth, toujours ouvert au bien-être de ses citoyennes et citoyens, a de suite accepté cette magnifique initiative musicale, tout en proposant à tous de rester bien confinés fenêtres ouvertes. Sur le coup de 11 h, le programme musical concocté par le DJ Yakari résonnait dans

les parois rocheuses surplombant le village. Après une courte pause, des applaudissements nourris, des bravos et mercis venant du village parvenaient jusqu'aux oreilles de Steve bien en place devant l'Eglise protestante du lieu. Le vœu de l'animateur très connu dans la région était de renouveler le même programme du côté des Heuttois

et Pérysiens en fin de journée, mais n'ayant point reçu l'aval des autorités, il décida contre vents et marées de transmettre également à la population son message musical pour le plus grand plaisir des habitants des deux villages, applaudissant et remerciant cette initiative bienvenue toutes fenêtres ouvertes. | jcl

COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS

Merci à vous tous !



En cette période particulière où nous ne nous rencontrons plus, je tiens à adresser publiquement, dans ces colonnes, mes très chaleureux remerciements à toutes et tous les habitants de la commune qui œuvrent d'une manière ou d'une autre dans la lutte contre le coronavirus.

Ma reconnaissance s'adresse en particulier à Chantal Tschannen, conseillère municipale qui a pris de magnifiques initiatives et qui est entourée aujourd'hui de généreux bénévoles. Avec la collaboration des

écoles, ce groupe a apporté tout récemment, à chaque personne de plus de 65 ans domiciliée dans la commune, une petite fleur en pot qui exprimait la solidarité de leurs concitoyens à tous ces aînés confinés.

Au personnel de l'administration, aux cantonniers et aux concierges, va également toute ma reconnaissance, pour leur dévouement, leur inventivité, leur écoute et leur efficacité.

Grâce à toutes les personnes qui s'engagent actuellement à Sonceboz-Sombeval, la com-

mune continue à bien fonctionner et la solidarité s'y manifeste comme jamais. Voilà qui me réjouit et qui met du baume sur l'ennui du confinement.

Je ne saurais conclure sans remercier également toutes les habitantes et tous les habitants qui respectent le semi-confinement en vigueur, grâce auquel nous pouvons contribuer à freiner la contamination.

Je vous dis à bientôt, au village, où nous profiterons du plaisir retrouvé de la rencontre.

| René Rimaz, maire

Les déchets urbains continuent à diminuer

La statistique 2019 confirme le mouvement des dernières années en matière de déchets ménagers, lesquels ont encore un peu diminué. L'an dernier, les déchets urbains incinérables, donc ceux qui prennent place

dans les sacs consignés, ont atteint un total de 279 tonnes, soit 4 tonnes de moins qu'en 2018; une diminution constatée déjà les années précédentes: 330 tonnes en 2015, 311 en 2016, 287 en 2017. Cette évolution reflète peut-être une modification des habitudes de consommation, avec davantage de recyclage, de compostage, et d'achats sans ou avec moins d'emballages.

Avec 14 tonnes, les déchets encombrants combustibles ont certes diminué par rapport à 2018 (18 tonnes), mais on constate une stabilité sur la durée: 15 tonnes en 2015, 16 en 2016 et 15 en 2018. Stabilité également pour la ferraille, dont on a récolté 15 tonnes en 2019, comme les deux années

précédentes (12 tonnes en 2015 et 2016).

Les variations de tonnages ne sont guère significatives pour les déchets inertes (36 tonnes en 2019, contre 37 en 2018 et 34 en 2015, pour exemples), et pour le bois (33 tonnes l'an passé, contre 42 en 2015, 24 en 2016, 36 en 2017 et 37 en 2018).

La collecte des appareils électriques et électroniques peut subir des variations importantes de tonnage, selon les appareils éliminés; l'an dernier, on a enregistré un total de 2 tonnes, contre une seule tonne en 2018, mais 3 tonnes en 2017 et 2016, et même 5 tonnes en 2015.

Les restes de peinture et autre dispersion se sont élevés l'an dernier à 2 tonnes également, qui se limitaient à 1 tonne les

années précédentes (1,5 tonne en 2016).

Serait-ce le signe que l'on jette (enfin) moins de déchets sur la voie publique? Le total du balayage des routes a en tous les cas diminué de 19 à 14 tonnes entre 2018 et 2019 (22 tonnes en 2015, 19 en 2016 et 20 en 2017); on attendra pour se réjouir le résultat de 2020, et même celui de 2021, étant entendu le coronavirus qui aura retenu les gens chez eux et fait diminuer drastiquement le trafic dans la localité...

Signalons enfin que Texaid a récolté l'année dernière chez nous 11 tonnes de vêtements et chaussures usagés, soit un total dans la moyenne pluriannuelle (11,9 tonnes en 2017, 10,6 tonnes en 2018). | cm

COMMUNE DE ROMONT AVIS OFFICIELS

Bons de garde d'enfants sans limitation

L'administration municipale rappelle à la population que le système des bons de garde entrera en vigueur au 1^{er} août prochain dans la commune. Pour tous les parents qui ont besoin de faire garder leur enfant dans une crèche ou une famille d'accueil, dès la prochaine rentrée scolaire, il est donc temps de remplir la demande ad hoc, afin de ne pas souffrir d'un délai d'attente.

L'accès aux bons de garde commence au début du mois suivant celui où la demande a été acceptée. Il est donc primordial que ladite demande ait été avalisée avant l'été. Ce nouveau système, qui sera bientôt appliqué sur l'ensemble du canton, change la méthode d'accès et de soutien aux parents qui doivent faire garder leur enfant.

Tout sur internet

Les parents pourront remplir leur demande sur le formulaire

accessible grâce à l'application en ligne kiBon (www.kibon.ch). De plus amples informations sur le système des bons de garde peuvent être consultées dans la brochure d'information, disponible à la commune ou sur internet, onglet *accueil extrafamilial* ou sur le portail internet du canton www.be.ch/bdg.

Comme pour les déclarations d'impôts en ligne, les données seront accessibles pour le requérant en tout temps et partout, ce qui lui donnera la possibilité de les modifier et les récupérer l'année suivante. Pour les parents qui n'auraient pas accès à internet, des formulaires papier peuvent être demandés auprès de l'administration communale, où ils devront être rapportés une fois remplis de manière exhaustive.

| cm

COMMUNE DE SAUGE AVIS OFFICIELS

Informations sur le système des bons de garde

L'administration municipale, et en particulier celle des finances, rappelle à la population que le système des bons de garde entrera en vigueur au 1^{er} août dans la commune. Pour tous les parents qui ont besoin de faire garder leur enfant dans une crèche ou une famille d'accueil, dès la prochaine rentrée scolaire, il est donc temps de remplir la demande ad hoc, afin de ne pas souffrir d'un délai d'attente.

L'accès aux bons de garde commence au début du mois suivant celui où la demande a été acceptée. Il est donc primordial que ladite demande ait été avalisée avant l'été. Ce nouveau système, qui sera bientôt appliqué sur l'ensemble du canton, change la manière de soutenir les parents qui doivent faire garder leur enfant.

Tout sur internet

Les parents pourront remplir leur demande sur le formulaire accessible grâce à l'application en ligne KiBon (www.kibon.ch).

Vous trouverez les informations détaillées sur le site du canton www.be.ch/bdg.

Besoin d'aide ?

Dans les cas exceptionnels, l'administratrice des finances pourra apporter son aide aux parents qui ne parviennent pas à remplir le formulaire ad hoc. Cette aide sera apportée dans les bureaux de l'administration et sur rendez-vous préalable uniquement (032 358 20 25); il faudra alors compter une demi-heure à une heure sur place. | cm

90^e anniversaire

C'est ce vendredi 17 avril, que notre fidèle citoyenne Germaine Huguélet vit un jour à marquer d'une pierre blanche dans sa déjà longue vie, puisqu'elle fête son 90^e anniversaire.

Nous lui souhaitons encore une bonne santé et de nombreuses années à vivre à Vauffelin. | *secrétariat et conseil communal*

#STOPSMOKING

La crise du coronavirus, un défi mais aussi une opportunité

Stopsmoking.ch apporte sa contribution en publiant des dessins et des clips pour inciter les fumeuses et les fumeurs à profiter de cette situation inédite pour se sevrer



Les restrictions en vigueur représentent un défi pour beaucoup de fumeuses et de fumeurs. Pour les aider, des dessins et des clips seront postés sur les médias sociaux avec l'hashtag #stopsmoking ces prochains

jours. Ces moyens doivent permettre d'aider et de sensibiliser la population aux tentations et aux dangers du tabac et de la nicotine pendant cette période de semi-confinement. | #stopsmoking

Reclame

CARROSSERIE SUISSE
Carrosserie MONT-SOLEIL SARL
 Eric Pierre
 Carrosserie - Peinture
 Réparation toutes marques voiture de remplacement
 Pare-brise
 2610 Saint-Amier
 Tél 032 941 49 41
 Natel 079 549 65 75
 E-mail: pierre.e@bluwin.ch

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS



Financièrement aussi, 2019 fut une bonne année



Une bonne conjoncture et une gestion rigoureuse des deniers publics valent à notre commune un exercice comptable très satisfaisant

Les comptes municipaux 2019 bouclent sur un reliquat positif de 76874 francs très exactement, alors que le budget prévoyait un excès de dépenses de l'ordre de 6100 francs.

Ce résultat appréciable est enregistré après versement de 200000 francs au Fonds de réserve des bâtiments communaux, et de 200000 francs également au Fonds pour contrer les fluctuations de la fiscalité.

Merci à la conjoncture

Deux facteurs principaux expliquent cette belle surprise financière, à savoir la bonne conjoncture économique générale et la politique pragmatique appliquée par les autorités municipales en matière de dépenses.

La principale augmentation de recettes a été enregistrée au chapitre des impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, sensiblement supérieures aux prévisions budgétaires. Une double bonne nouvelle en fait, car elle révèle que les habitants de la commune ont gagné mieux leur

vie que prévu en 2019, grâce à la santé affichée assez généralement par le tissu économique régional.

L'impôt prélevé à la source a pour sa part augmenté un peu, suite à l'augmentation des travailleurs concernés, frontaliers en particulier.

Péréquation à la baisse

Conséquemment, les montants touchés au titre de la péréquation financière ont diminué: 735000 francs reçus en 2019, contre 805000 prévus au budget et 813000 encaissés en 2018. Le bon résultat communal explique cette baisse, dont il faut en fait se réjouir; elle révèle en effet que Corgémont se porte financièrement mieux, par rapport à la moyenne des communes bernoises.

Les comptes autofinancés, dont on sait qu'ils visent l'équilibre, bouclent eux aussi de manière très satisfaisante.

Au chapitre de l'alimentation en eau potable, le bouclage affiche un excédent de recettes de 114000 francs. En matière

d'eaux usées, le reliquat positif se monte à 189000 francs. Mais on précisera que dans le domaine des eaux, d'importants investissements viennent d'être consentis, dont la charge est répartie sur plusieurs exercices.

Dans le domaine de la gestion des déchets, l'équilibre peut être qualifié de parfait, avec un excédent de recettes de 72 francs.

Vigilance municipale

Il ne faut pas perdre de vue que cette embellie s'appuie sur un deuxième facteur, dont les effets s'expriment à long terme, à savoir la gestion pragmatique des ressources communales, appliquée par les autorités locales depuis plusieurs années. Une gestion qui porte ses fruits de manière toujours plus concluante et qui permet d'appréhender l'avenir avec une certaine sérénité. En effet, face aux risques que fait couvrir la situation conjoncturelle, dont on sait qu'elle va souffrir directement de la crise sanitaire actuelle, une gestion rigoureuse

et rationnelle s'impose pour faire face aux instabilités prévisibles. Les rentrées fiscales, on ne peut pas l'ignorer, seront inmanquablement impactées par les effets du coronavirus sur le marché du travail.

La vigilance et le sérieux des autorités municipales sont d'autant plus capitales que des investissements importants sont en cours, consentis pour des objets à long terme (rénovation du bâtiment communal et chauffage à distance), qui généreront ultérieurement des économies de fonctionnement.

En assemblée, si...

Ces comptes communaux 2019 ont été approuvés par l'exécutif local; pour peu que cette réunion puisse être tenue -on en saura davantage ces prochaines semaines-, l'exercice financier sera présenté en détail à l'assemblée municipale du 8 juin prochain et soumis à son approbation. A cette occasion, les élus et l'administrateur des finances répondront à toutes les questions des ayants droit. | cm

Mise à ban des champs

Nous rappelons que les champs, prés et pâturages, cultivés ou non, sont totalement mis à ban depuis le 1^{er} avril et jusqu'à fin octobre. Il est dès lors interdit d'y pénétrer, que ce soit à cheval ou à l'aide de n'importe quel autre moyen de locomotion. Il est formellement interdit également d'y lâcher des animaux tels que chiens ou volailles. Par ailleurs, les propriétaires de chiens sont instamment priés de ramasser les déjections de leurs animaux, où qu'elles soient déposées, aussi bien dans le village qu'à l'extérieur, et de les éliminer dans les poubelles ad hoc ou les sacs officiels de déchets ménagers. La population et les visiteurs sont remerciés par avance de se plier à cette législation et de marquer ainsi leur respect envers la propriété d'autrui d'une part, l'espace public d'autre part. | cm

Déjections chevalines

Une concitoyenne a écrit au Conseil municipal pour relever que les rues du village, mais aussi la route en direction des Prés-de-Cortébert, certains sentiers et chemins dans les champs et les forêts sont de plus en plus souillés par des crottins de chevaux. L'exécutif partage ce constat, qui a été fait par de nombreuses autres personnes par oral, et intervient depuis des mois pour tenter d'améliorer cet état de fait. La situation s'est parfois améliorée par des ramassages dans les rues du village, mais les alentours à l'extérieur se dégradent régulièrement de manière très visible. Une intervention écrite sera effectuée prochainement auprès des exploitants qui possèdent des chevaux pour rappeler la nécessité de ramasser les crottins sur les sentiers, chemins et routes, même à l'extérieur de la localité. | cm

Magic Pass

La nouvelle saison de l'abonnement pour le ski (et les activités d'été en station) a déjà commencé avec les préventes. Le meilleur tarif est disponible jusqu'à début mai. Rappelons que les enfants de la localité bénéficient d'un rabais supplémentaire. Le secrétariat communal fournit tous les renseignements nécessaires. | cm

Les Ruaux : réfection de la rue

Le tronçon de route menant à l'abri PC sera réparé avec une nouvelle couche de bitume vers la fin du mois d'avril. Ces travaux permettront d'améliorer l'écoulement des eaux, qui a été dégradé suite à l'utilisation très intensive de ce tronçon par des centaines de camions et véhicules agricoles lourds ces dernières années. La route devra être fermée totalement pendant environ 24h lors de la pose du tapis final. Les habitants/exploitants des environs seront informés directement et devront s'organiser en conséquence. | cm

Coronavirus

La situation est actuellement relativement calme sur le front de la pandémie au village. Pour des raisons de secret médical, le Conseil municipal n'est pas informé par les médecins ou hôpitaux au sujet d'éventuelles infections dans la commune. Dès lors, il n'est pas possible de se faire une image concrète de l'éventuelle incidence locale. Ceci étant, il n'a pas été constaté de problème majeur jusqu'ici et la population semble bien respecter les règles mises en place. Seule la place de jeu et de sport de l'école a encore été fermée car des groupes de jeunes gens trop nombreux y avaient été observés. Il est rappelé que les réunions tant privées que publiques de plus de 5 personnes sont interdites et qu'il faut respecter les règles d'hygiène et de distance (1-2 mètres au moins). | cm

Comptes 2019

Les comptes 2019 ont été présentés et acceptés au Conseil municipal par Carole Juillerat, administratrice des finances. Les postes de dépenses ont été très bien tenus, aucun dépassement notable n'a été relevé. Les recettes ont par contre été nettement plus élevées que prévu notamment dans les subventions et le domaine des impôts. Au final, c'est un bénéfice de 94000 francs qui a pu être atteint, en nette amélioration par rapport à un budget qui était déficitaire. Ces réserves permettront d'affronter les coûts et baisses de recettes liés à la crise sanitaire avec davantage de sérénité, même si l'ampleur et la durée de la crise économique sont encore difficiles à estimer à ce jour. | cm

Inscrivez-les pour l'estivage

Il est à nouveau temps d'inscrire le bétail que les éleveurs de la commune souhaitent placer, pour l'été à venir, sur les pâturages communaux. Cette ins-

cription doit être faite, aussi bien pour les équidés que pour les bovins, jusqu'au jeudi 30 avril prochain, dernier délai, auprès de l'administration municipale.

Important

Seules seront admises à l'estivage les têtes de bétail annoncées dûment dans les délais. | cm



LA MAIN TENDUE

Tél 143 augmente sa capacité

Avec la déclaration de l'état d'urgence et les restrictions massives de la vie professionnelle, sociale et culturelle, la vie de toute la population suisse a été bouleversée. Lors des 17000 conversations reçues le mois dernier par Tél 143, les gens ont recherché une écoute de leurs craintes.

A partir de début mars, les inquiétudes concernant le coronavirus étaient présentes dans plus de 3500 appels. Cependant, pour beaucoup de gens, la pandémie et ses conséquences ne sont pas le seul thème de discussion; elles s'ajoutent aux préoccupations exprimées jusqu'à présent. Les thèmes de la solitude et des soucis pour faire face à la vie quotidienne sont nettement plus fréquemment évoqués que l'année dernière. Le thème de la violence a diminué de 20%

dans les statistiques générales; les postes régionaux mandatés comme points de contact pour les victimes de violence domestique pour leur région affichent une tendance stable, voir à la baisse.

Pour répondre à l'accroissement de la demande, Tél 143 a augmenté le nombre de permanences de 14% en avril 2020. Cela représente environ 300 heures supplémentaires d'espace d'écoute potentiel par semaine. Cela est rendu possible parce que de nombreux bénévoles font plus d'heures et d'anciens bénévoles ont également accepté de reprendre du service. L'OFSP et la Fondation suisse pour la promotion de la santé financent cette augmentation de capacité. Sachant que la pandémie de Corona et les mesures de santé mentale

associées représentent un défi majeur, et que Tél 143 est une organisation reconnue au niveau national qui est disponible pour la population suisse dans les trois langues nationales.

Afin de trouver leur chemin dans cette situation de crise, les gens ont besoin de quelqu'un à qui parler de leur insécurité et de leurs craintes. Tél 143 leur recommande de maintenir des contacts sociaux chaque fois que cela est possible afin de pouvoir parler de choses à la fois stressantes et positives. Tél 143 est là pour tous ceux qui n'ont personne avec qui partager leurs soucis ou qui recherchent un regard neutre sur leurs préoccupations. Tous les jours et 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 143, ou par mail et tchat via www.143.ch. | La main tendue

Adieu

AVIS MORTUAIRE

*J'admire ceux qui continuent à danser
même lorsque la musique s'est arrêtée,
car ce sont ceux qui continuent d'avancer
lorsque tout espoir est perdu.*

Les amis et connaissances de

Madame Anne-Marie Zesiger

ont le chagrin de faire part de son décès à l'aube de ses 92 ans.

Cortébert, le 11 avril 2020

Vu les conditions sanitaires actuelles, un dernier recueillement dans l'intimité des proches aura lieu ultérieurement à la dépose des cendres au cimetière de Cortébert.

Cet avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE

*Un être cher ne s'en va jamais bien loin,
Il se blottit dans nos cœurs et y reste pour
toujours.*

Son épouse : Annelise Reymond, home La Roseraie
Sa fille : Josiane et Daniel Cuche-Reymond à Villeret
Cédric Cuche et son amie Sarah
Soe
Raphaël Cuche et son amie Mélanie
Shanya

ainsi que les familles parentes et amies ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur Jean Reymond

qui nous a quittés dans sa 89^e année.

La Chaux-de-Fonds, le 8 avril 2020
Home La Roseraie

Adresse de la famille : Josiane Cuche- Reymond
Rue du Brue 1
2613 Villeret

Le dernier adieu a eu lieu dans la stricte intimité de la famille.

Un merci tout particulier au personnel de La Roseraie et au D^r Klein.

Cet avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE

*Si tes yeux sont clos,
Ton âme veille sur nous.
Ta vie ne fut qu'amour et dévouement.*

Ses enfants : Johny Roth et son amie Gina
Et son fils Théo

Martine Roth et son ami Eric

Patrick et Fabienne Roth et leurs enfants
Tiffany et son ami David
Samantha et son ami David
Steven et son amie Chloé

ainsi que les familles parentes et amies ont le chagrin de faire part du décès de

Madame Lisette Roth

née Perrenoud

qui nous a quittés dans sa 80^e année.

Sonvilier, le 12 avril 2020
Home La Roseraie

Adresse de la famille : Martine Roth
Rue des Sociétés 3
2615 Sonvilier

Le dernier adieu a eu lieu dans la stricte intimité de la famille.

Un merci tout particulier au personnel du home La Roseraie à Saint-Imier.

Cet avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE

*Je lève mes yeux vers les montagnes :
d'où me viendra le secours ?
Le secours me vient de l'Eternel,
qui a fait le ciel et la terre.*

Psaumes 121 : 1-2

Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants :

Ariane et Ronald Ermatinger-Grosjean
Cédric et Céline, Emmie, Léo
Maël et Evelyne
Anne-Laure et Emmanuel, Lola, Gabriel
Ludivine et Yecid, Maé, Salomé
Edmée Schori-Grosjean
Aurélié et Guillaume
Eloise et Vincent, Alix

Sa sœur et son beau-frère :

Jacqueline et Paul Aeschlimann-Grosjean et famille

La famille de feu Denis Grosjean
La famille de feu Roland Grosjean

Ses belles-sœurs :

Arlette Desvoignes et Emilio et famille
Dolores Desvoignes et famille

La famille de feu Aurèle Desvoignes

ainsi que les familles parentes et amies, ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur Martial Grosjean

(Maté)

leur très cher papa, grand-papa, arrière-grand-papa, frère, beau-frère, oncle, cousin, parrain, parent et ami qui s'est endormi dans sa 93^e année.

2720 Tramelan, le 13 avril 2020
Home Les Lovières

Adresses de la famille :
Ariane et Ronald Ermatinger Edmée Schori
Chemin du Nord 18 Jolimont 14
2608 Courtelary 2732 Reconvilier

Vu la situation actuelle, la cérémonie aura lieu dans la stricte intimité de la famille.

Un chaleureux merci au personnel des Lovières pour leurs bons soins.

Vos dons seront versés à l'Association Coup de cœur – Coup de pouce à Tramelan.

Cet avis tient lieu de faire-part

REMERCIEMENTS

Lors du décès de

Monsieur Bernard Grünig-Tharin

nous avons reçu de nombreux témoignages d'estime à sa mémoire et de sympathie à notre égard. Très sensible à la volonté de réconfort qui, à travers présences à la cérémonie funèbre, messages de condoléances et dons, s'est manifestée, nous remercions sincèrement chacun/une de la part qu'il y a prise.

De Bernard, il reste une empreinte indélébile qui va perdurer.

Qu'elle reste gravée à jamais dans nos cœurs !

*Ses neveux et nièces
Ses filleuls
Ses proches et amies*

Saint-Imier, avril 2020



Statistiques 2019 des déchets : comparaison n'est pas raison



La benne ad hoc est réservée exclusivement aux papier et carton propres, matériaux qui sont ensuite recyclés

L'administratrice des finances, Sandrine Sylvant, vient de boucler la statistique 2019 des déchets. Si les traditionnelles comparaisons sont parfois intéressantes, on se gardera cependant ce printemps de conclusions trop hâtives avec l'exercice précédent. Le nouvel EcoPoint a effectivement été inauguré en juillet 2018, qui a incontestablement induit des changements dans les habitudes.

Les ordures ménagères en diminution

Les ordures ménagères récoltées l'année dernière ont atteint un total de 71 tonnes 668, soit une moyenne de presque 6 tonnes par mois, avec un pic en décembre (10 tonnes et demie) et un autre en juillet (7,6 tonnes); mars fut le mois le plus modeste, avec une collecte de 4,7 tonnes.

A relever que ce total est inférieur à toutes les années

précédentes, puisque furent récoltées, pour exemple : 75,7 tonnes en 2018, 85,8 tonnes en 2016, plus de 90 tonnes en 2017 et près de 85 tonnes en 2010 déjà. On ose espérer que les habitudes de tri et d'achat expliquent cette évolution.

Le grand débarras de mai

La statistique des déchets encombrants combustibles révèle que les grands débarras de printemps ne confinent pas au mythe, avec près de 7,5 tonnes récoltées en mai, contre 2,5 tonnes en février. Au total, les habitants du village ont éliminé par cette voie, en 2019, près de 47 tonnes et demie de cassons.

Les déchets encombrants sont par contre en nouvelle augmentation depuis quelques années : 34 tonnes et demie en 2018, 32,2 tonnes en 2017, un peu moins de 31 tonnes

en 2016, mais... 42 tonnes et demie en 2010.

Le total des déchets verts (récoltés de mars à novembre y compris) s'est élevé l'an passé à près de 31 tonnes et demie, contre 31,3 tonnes en 2018 et des quantités plus importantes en 2017 (36,5) et en 2016 (37,5).

Nous avons parlé abondamment déjà du PET récupéré à Cormoret, dans une récente édition de ces avis officiels; rappelons simplement qu'il en a été récolté 2,175 tonnes exactement en 2019.

Grandes variations

La récupération de l'aluminium et du fer blanc a très nettement augmenté l'an passé, sans que l'on sache si elle est le fait des seuls habitants de la commune. Certes, cette récupération est sensiblement plus aisée et donc favorisée depuis que les conteneurs n'exigent plus de tri préalable entre les

deux matériaux; mais il est clair aussi que la déchetterie locale est fréquentée par des gens de l'extérieur. Cependant, on n'omettra pas de souligner que les chiffres varient beaucoup d'année en année: 1,54 tonne en 2019, 0,36 tonne en 2018, 0,88 tonne en 2017, 0,42 tonne en 2016 et, étonnamment, pas moins d'une tonne complète en 2010.

Les mêmes interrogations planent sur la récolte du verre, qui a presque doublé l'an dernier: 33 tonnes en 2019, contre 17,7 en 2018. Mais dans ce domaine, on soulignera également que les totaux des années précédentes étaient plus élevés: 27,7 tonnes en 2017, 28,7 en 2016, et même 27 tonnes en 2010.

Des services appréciés

On constatera que la collecte des appareils ménagers/électroniques et des déchets métalliques, effectuée deux

fois l'an, est très appréciée par la population locale. En 2019, plus de 9 tonnes de ces matériaux non combustibles ont été récoltées ici; pour comparaison, on avait atteint 7,8 tonnes en 2017, 10,4 tonnes en 2016, 8 tonnes en 2015 et près de 10 tonnes en 2010.

Quant à la récupération du papier et du carton, aucune comparaison n'est encore possible, la nouvelle déchetterie ayant changé radicalement la donne; auparavant en effet, seul était récolté le papier ficelé. Signalons simplement que la benne ad hoc a permis l'an passé de récupérer 36,7 tonnes de papier et autre carton.

Pour terminer, signalons que 176 kilos de capsules de café en aluminium ont été récupérés à la déchetterie de Cormoret en 2019. | cm

L'EcoPoint n'est pas régional

On rappellera ici que la déchetterie de Cormoret est réservée aux seuls habitants de cette commune. Sa situation et ses places de stationnement en font un arrêt idéal pour les véhicules de passage, mais son statut, et donc son financement, sont parfaitement communaux. Les personnes provenant d'autres localités n'y sont donc pas admises. Merci donc de respecter cette règle et aux utilisateurs autorisés de fréquenter les lieux durant les heures autorisées uniquement (lundi à vendredi de 7 h à 12 h et de 13 h à 20 h, samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h).

Métaux : patience svp

La pandémie actuelle a conduit les autorités municipales à annuler la récolte de ferraille, objets métalliques, appareils électriques et matériel électronique, prévue initialement le jeudi 30 avril prochain.

Les habitants sont remerciés de leur compréhension et priés

d'attendre de nouvelles informations à ce sujet; ils seront avertis si la possibilité apparaît d'organiser cette action dans quelques semaines.

Pour l'instant, selon le MémoDéchets 2020, la prochaine récolte de cassons non combustibles est agendée au jeudi 22 octobre prochain. | cm

On ne pénètre pas dans les champs !

Les autorités municipales rappellent à la population que toutes les surfaces vertes, cultivées ou non, sont interdites depuis le 1^{er} avril dernier. Il est formellement prohibé de pénétrer, à pied, à deux roues, à cheval ou au moyen de tout véhicule, sur les champs proches ou non du village. Ces endroits sont réservés exclusivement à la culture et/ou à la pâture, durant toute la belle saison.

Les animaux, chiens et volailles en particulier, ne doivent en aucun cas pouvoir se promener sur ces surfaces vertes.

Le Conseil municipal et les agriculteurs remercient chaleureusement les habitants de suivre parfaitement cette directive. La crise sanitaire nous a suffisamment rappelé les valeurs d'un approvisionnement alimentaire local et national. Respectons donc le principal outil de travail de ceux qui permettent d'assurer cet approvisionnement.

On profitera de l'occasion pour exhorter chacun à éviter de déposer tout déchet, quel qu'il soit, sur les champs et sur l'espace public. | cm

CORMORET

Lettre ouverte de David Schwab au sujet de sa démission

Afin de préserver le secret de fonction suite à ma démission du Conseil municipal de Cormoret, je vais simplement répondre aux questions des intéressés par l'article du 3 avril paru dans la Feuille d'avis du District de Courtelary

Ma démission est bien motivée par des divergences de vues quant à la poursuite des travaux route Principale 14-16.

Pour rappel, les conseillers municipaux et le maire sont élus par les citoyens du village ayant le droit de vote, ces mêmes citoyens ont voté l'achat des bâtiments 14 et 16, ainsi que les budgets nécessaires à leurs rénovations.

Ce n'est un secret pour personne, le bâtiment n'abritera pas un hôpital, mais bien des locaux pour l'école à journée continue (fermée pour cause de Covid-19 et locaux toujours opérationnels actuellement dans le bâtiment 14) ainsi que l'école enfantine (fermée pour

les mêmes raisons et également toujours opérationnelle) ainsi qu'un restaurant et des appartements.

La question qu'il fallait se poser était la suivante: ces travaux sont-ils essentiels actuellement ou serait-il plus préférable de les fermer temporairement, afin de limiter un risque de contagion au Covid-19 et de limiter les éventuels risques liés à ce virus (par exemple la mort), ou de garder le chantier ouvert en prenant un risque malgré les mesures de sécurité? Pour rappel, un virus ne sait pas lire et se fiche bien des recommandations des autorités.

La réponse a été donnée dans la Feuille d'avis du District de Courtelary, toujours dans le même article: concrètement, une des entreprises mandatées tenant absolument à travailler, le Conseil municipal a dû se plier à sa volonté.

Selon ces dires, à Cormoret, les gens qui décident ne sont pas de l'exécutif du village, mais bien des entrepreneurs

soucieux de maintenir des délais (aux dépens de la santé de leurs ouvriers et afin de maintenir un planning agendé par le maître d'ouvrage et les architectes).

Le conseil municipal est le client (le maître de l'ouvrage), le maître d'ouvrage choisit les artisans et pose ses conditions (dans des contrats et selon des normes en vigueur SIA par exemple).

Le client a également le droit de repousser les délais et de modifier les plannings à tout moment et surtout en cas de problèmes majeurs (pandémie par exemple), il a le droit de refuser un ou des artisans chez lui ou sur son chantier en faisant appel à son bon sens.

Le Conseil fédéral autorise le travail sur les chantiers, mais il n'interdit pas aux clients de fermer leurs chantiers (pour cause de peur suite à la pandémie coronavirus par exemple).

De plus, toujours selon l'article du 3 avril: La Municipalité n'a légalement pas le droit d'ordonner la fermeture d'un

chantier. C'est vrai, mais pour les chantiers de privés (n'appartenant pas à la commune, mais à des tiers), si un privé veut continuer ses travaux, il en va de sa volonté et pas de celle de la commune, mais il pourrait avoir peur d'être contaminé par des ouvriers et préférer fermer son chantier temporairement, afin de limiter au maximum les risques. De plus, je ne pense pas que l'entreprise en question porterait plainte contre lui suite à sa décision (le client est roi).

Les seuls risques, en cas de fermeture de ce chantier non essentiel, seraient un retard dans le planning, qui sera de toute façon effectif à moyen et long terme selon la fin de ce même article du 3 avril qui cite: Potentiel retard: ce chantier se poursuit au ralenti, un peu de retard est dès lors prévisible.

En tant que conseiller municipal responsable des travaux publics et des bâtiments communaux, ainsi que maître d'ouvrage le cas échéant (tout comme les membres actuels de l'exécutif), je devais prendre

une décision suite à mes divergences de vues et ne voulant plus être impliqué dans la poursuite de ce chantier (qui va à l'encontre de mon bon sens), le seul moyen restant était ma démission avec effet immédiat.

Chose inconciliable selon les dires du journal et confirmée par mes propos dans cet article.

VILLERET

La 13^e rencontre d'anciens tracteurs annulée

Afin de suivre les recommandations du Conseil Fédéral concernant la pandémie de coronavirus, le Team Oltitrac Villeret et les Sonneurs de cloches d'Erguël ont décidé d'annuler la rencontre de Villeret qui aurait eu lieu les 20 et 21 juin et de la déplacer aux 18 et 19 juin

Je souhaite une bonne continuation à mes anciens et anciennes collègues du conseil, et j'espère sincèrement que tout se passe bien sur nos chantiers, ainsi que sur tous les autres chantiers encore en activité. Prenez soin de vous.

| david schwab

2022. Nous sommes tristes pour toutes les personnes qui se réjouissaient de cet événement, mais la santé passe avant tout. Nous remercions toutes et tous de leur compréhension.

| michel wyssmüller, président d'organisation

Délai rédactionnel

MERCREDI 9H

PAROISSES RÉFORMÉES
DE L'ERGUËL

Célébrations

Dimanche 19 avril, mini-culte filmé dans l'église de Villeret avec Matteo Silvestrini sur le thème *La résurrection? C'est hors sujet!* Célébration disponible dès samedi soir sur www.referguel.ch. Le texte du message peut vous être envoyé par courrier postal; s'adresser à Laure Devaux Allisson, 076 438 02 09.

Dimanche 19 avril, culte retransmis sur *Espace2* en direct du Temple de Rolle.

Célébration hebdomadaire par Lara Kneubühler et Méditation domestique par Laure Devaux Allisson à visionner sur www.referguel.ch

Aux catéchumènes
de l'Erguël

Chers catéchumènes du Vallon, c'est les vacances! C'est le confinement! C'est le printemps! ... et c'est un gros chamboulement que tout cela réuni! Le caté reprendra, ça oui, mais seul Dieu sait quand...

Mais avant cela, les parents des 11H seront contactés personnellement afin d'être mis au courant des projets que l'équipe-caté souhaite mettre en place en vue de la confirmation des jeunes qui arrivent gentiment à la fin de leurs parcours-kt. La fête des confirmations, et de fin de catéchisme, sera différente, certes, mais tout sera mis en œuvre pour qu'elle soit magnifiquement mémorable!

A vous tous des cycles 1, 2 et 3 nous souhaitons de belles heures à venir, des oreilles de lapin à croquer, et des amitiés à choyer par la pensée, le balcon, les écrans, les cartes postales, le téléphone, etc.! A bientôt! Votre équipe-caté

Lumière d'espérance

En signe de communion avec les personnes touchées par la pandémie et comme témoignage d'espérance, les paroisses de l'Erguël proposent d'allumer chaque soir une bougie sur le bord de sa fenêtre et de formuler une prière de reconnaissance ou d'encouragement.

Aide de Pâques,
par amour du prochain

La situation dramatique des réfugiés ne doit pas tomber dans l'oubli, même en période de crise provoquée par le coronavirus. L'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS) invite à soutenir deux projets par une collecte pascale, l'un en Syrie et l'autre sur l'île grecque de Lesbos. Ces projets permettront à quelque 20000 personnes de recevoir des produits d'hygiène et aux enfants de continuer à être scolarisés et à recevoir un repas journalier.

Coordonnées bancaires
pour le versement des dons

- IBAN: CH40 0079 0016 5902 3311 1
- SWIFT: KBBECH22XXX
- Banque: Banque cantonale bernoise BEKB, Bundesplatz 8, 3001 Berne
- En faveur de: Eglise évangélique réformée de Suisse EERS, Collecte de Pâques 2020-aide d'urgence, Sulgenauweg 26, case postale, 3001 Berne

Quel que soit le temps,
quel que soit l'espace

Les paroisses réformées de l'Erguël restent présentes pour chacun et chacune dans ce temps troublé. Les pasteurs et catéchètes sont disponibles pour vous, pour des entretiens par téléphone ou pour des échanges de mails ou de messages. N'hésitez pas à prendre contact si le besoin de discuter se fait ressentir ou si vous avez besoin d'aide pour des courses, pour un déplacement médical ou autre urgence. | Ida

LA ROSERAIE

Dépistage de Pâques



Une fête de Pâques pas comme les autres au 30^e jour du confinement. L'équipe de dépistage mobile du canton de Berne était présente au home La Roseraie.

Ce ne sont pas moins de 165 tests qui ont été effectués par une équipe très efficace.

En ce jour de Pâques, le directeur de la santé des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne, Pierre-Alain Schegg, ainsi que le président de La Roseraie Rémy Defilippis, sont venus encourager, féliciter et remercier tout le personnel engagé tant dans

l'équipe mobile que celui de l'EMS.

Les premiers résultats sont tombés lundi dans la journée et les derniers sont arrivés mardi matin. A notre immense soulagement, les 165 tests se sont révélés négatifs.

Cette image du 12 avril est une étape dans le confinement, un point de la situation.

Il n'y aura, pour le moment, aucun relâchement dans les mesures prises. La lutte va continuer et la garde ne sera pas baissée. La direction de La Roseraie remercie tout son personnel, ses fournisseurs et bien sûr les résidents pour les contraintes qu'ils ont à subir. Nous tenons à souligner le soutien incondicional de la direction de la santé publique bernoise pour avancer dans notre travail.

| cs

ÉCOLE DE LA FERRIÈRE

Ramassage de papier

Suite à l'épidémie de Covid-19 et par mesure de sécurité, le ramassage de papier du mercredi 6 mai est annulé. Toutefois, vous avez toujours la possibilité de le déposer tous les 1^{er} samedis du mois derrière la halle polyvalente de 9h à 10h.

Le prochain ramassage aura vraisemblablement lieu en octobre. Merci d'en prendre note. | les enseignantes

COMMUNE DE LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS

Déchets verts

Conformément au mémo-déchets, le ramassage
des déchets verts a repris le mardi 14 avril

Rappels à l'intention des usagers:

Les habitants de la zone village qui désirent bénéficier de ce service s'équipent obligatoirement de *végébox* et en nombre suffisant.

Afin d'en faciliter la vidange, préférez lors de l'achat de nouveaux conteneurs ceux d'une contenance de 240 litres.

Seuls les *végébox* déposés au bord de la voie seront vidés.

Il est rappelé que, comme son nom l'indique, le silo à compost situé à la déchetterie n'est pas destiné à recevoir les déchets de cuisine et de jardin.

Les personnes qui ont besoin d'une grande quantité de compost sont priées de ne pas vider le stock à leur usage exclusif. Pour leur information, elles peuvent s'en faire livrer, à leurs frais, par Walter Widmer.

Les ficelles en plastique utilisées pour mettre en fagots les branchages ne sont pas les bienvenues au centre de compostage. Elles ne sont pas compostables et de plus, elles entravent le travail de la déchiqueteuse. Les ficelles de chanvre, de sisal ou bandes de tissu sont plus appropriées.

Seuls les déchets suivants peuvent être recyclés dans les *végébox* lors de la tournée verte:

- Déchets et restes de cuisine crus et cuits (sauf os, viande et poisson): épluchures, légumes et fruits pourris, coquilles d'œufs, de noix et de cacahuètes, couennes de fromage, marc de café (seulement capsules biodégradables la Semeuse) et de thé et tisanes, restes d'assiettes.
- Fleurs et plantes fanées.
- Déchets végétaux de jardin: tontes de gazons, paille, foin, feuillages et déchets ligneux (bois). Les déchets ligneux correspondent à des tailles d'arbres, de haies et d'arbustes et aux sapins de Noël (sans décorations!). Ils doivent être conditionnés en fagots (longueur max. 1.20 m, diamètre max., 30 cm, poids max. 20 kg et attachés avec ficelle biodégradable uniquement. Ex. chanvre).
- Litières végétales pour petits animaux: paille, copeaux et sciure servant de litière pour de petits animaux uniquement (lapins, hamsters, gerbilles, etc).
- Cendres (pour autant qu'elles soient dépourvues de résidus de ferraille).

Merci de votre compréhension. | cm

FUSION DES COMMUNES DU HAUT-VALLON

Choisissez vos armoiries
jusqu'à ce soir, minuit pile !

Les trois modèles d'armoiries, de gauche à droite, les projets intitulés respectivement Armoiries A, B et C

Le délai court rappelés-le jusqu'à aujourd'hui vendredi 17 avril, à minuit pile, pour exprimer sa préférence quant aux armoiries de la future commune d'Erguël. Chaque habitant de Saint-Imier, Cormoret, Courtelary, Renan et Sonvilier est chaleureusement invité à transmettre son motif préféré, parmi les trois modèles ci-dessus, qui ont été dessinés par Nicolas Vernot, spécialiste reconnu d'héraldique.

Un vote, et un seul, sera accepté par habitant. Les possibilités de l'exprimer sont par contre au nombre de trois, à savoir: sur le site internet du processus de fusion (www.avenir-vallon.ch); par courriel adressé à info@avenir-vallon.ch; par pli postal envoyé à Avenir Vallon, case postale 59, 2608 Courtelary (le cachet postal fera foi, qui doit impérativement porter la date d'aujourd'hui 17 avril au plus tard).

Quelle que soit la manière dont vous transmettez votre avis, n'omettez pas d'y adjoindre vos nom/prénom et adresse, et de désigner clairement votre choix (Armoiries A, ou Armoiries B, ou Armoiries C).

Tout est sur le site

Les explications détaillées de Nicolas Vernot figurent sur le site de la fusion, www.avenir-vallon.ch; de quoi étayer votre choix, en expliquant ceux qu'a fait l'auteur quant aux motifs et aux couleurs.

Le Comité de pilotage espère recevoir un très grand nombre de votes, ce qui confèrera une forte

légitimité aux armoiries choisies par la population résidente de la future commune d'Erguël. Il remercie d'ores et déjà tous et toutes les participants et participantes. | *copil fusion*

Patience: on ne bouge
pas... encore

Le Comité de pilotage de la fusion des communes rappelle par ailleurs qu'il a dû annuler la manifestation prévue le 17 mai prochain, intitulée *Erguël bouge* et intégrée au plus grand programme helvétique destiné à encourager l'activité physique (La Suisse bouge, Duel intercommunal Coop). La crise sanitaire est évidemment la cause de cette décision regrettée mais indispensable. La population régionale attendra donc le printemps 2021 pour s'activer ensemble avec encore davantage de plaisir et d'enthousiasme, on n'en doute pas.

Quant à son envie d'échanger avec ses concitoyens, sur l'important dossier de la fusion des communes du Haut-Vallon, le CoPIL souligne qu'elle est intacte! Il attend que le semi-confinement puisse être levé et que les réunions publiques soient à nouveau autorisées, pour convier la population des cinq communes à des rencontres et autres débats constructifs. Ses membres, ainsi que les responsables des groupes de travail, se réjouissent de pouvoir répondre de vive voix à toutes vos interrogations. | *copil*

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS

Bons de garde

Le système des bons de garde entre en vigueur le 1^{er} août prochain dans la commune. Pour rappel, dans le système des bons de garde, les parents qui ont besoin d'une prise en charge subventionnée en garderie ou chez une famille d'accueil reçoivent de leur commune un bon dont le montant varie en fonction du revenu, de la fortune et de la taille de la famille. La garderie ou l'organisation d'accueil familial de jour déduit le montant du bon de la facture mensuelle. La distinction entre garderies privées et structures subventionnées est supprimée, les parents peuvent confier leur enfant à n'importe quelle institution de garde reconnue et acceptant les bons de garde, sur l'ensemble du territoire cantonal. Cette possibilité est réservée aux enfants en âge préscolaire; en effet, dès la 1H, les élèves peuvent fréquenter l'Ecole à journée continue de Renan.

L'accès aux bons de garde commence au début du mois suivant celui où la demande a été acceptée. Il est important, pour tous les parents qui ont besoin de faire garder leur enfant dès la prochaine rentrée scolaire, que la demande ait été évaluée avant l'été. Nous demandons donc à tous les parents concernés de commencer dès maintenant à inscrire leurs enfants. Le bon ne sera

délivré que si l'enfant a déjà une place de garde confirmée. De plus amples informations sur la manière de s'inscrire et sur le fonctionnement de ce nouveau système sont disponibles sur notre site internet (Sonvilier.ch/Vie locale/ Crèche les Razmokets).

La crèche des Razmokets accepte les bons de garde et propose encore de la place pour accueillir vos enfants. La crèche municipale privilégie de prendre en charge les enfants de Sonvilier et de Renan. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la directrice de l'établissement, Juliane Gaudenzi (creche@sonvilier.ch / 032 941 14 86).

Dans des cas exceptionnels et si vous ne parvenez pas à remplir le formulaire ad hoc, vous avez la possibilité de vous faire aider par un employé de l'administration. Cette procédure prendra entre 30 à 60 minutes selon votre dossier, raison pour laquelle cette aide ne sera fournie que sur rendez-vous (032 941 11 20).

| cm

Travaux à
la rue de la Gare

Dans le cadre du pavage de la rue de la Gare, cette dernière sera fermée le temps des travaux, du lundi 27 avril au vendredi 1^{er} mai. L'accès au Mont-Soleil reste toutefois possible en passant par Saint-Imier. | cm

Ramassage
du papier

Le ramassage du vieux papier qui aura lieu le mardi 5 mai est maintenu. Toutefois, suite au Covid-19, la procédure sera quelque peu modifiée. En effet, le ramassage se fera par les voyers, accompagnés de deux bénévoles équipés de gants et de masques afin de respecter les normes d'hygiène. Pour Mont-Soleil, la remorque mise à disposition devant l'école est maintenue comme à l'accoutumée. | cm



Assemblée communale repoussée

L'assemblée communale a été repoussée au jeudi 17 septembre, suite à la décision du Conseil municipal du 7 avril en lien avec le Covid-19. | cm

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS



Reprise des chantiers en cours

Le Conseil municipal a donné son feu vert à la reprise des chantiers communaux en cours moyennant le respect des mesures de précaution liées au coronavirus. Les marchés hebdomadaires, eux, se poursuivent sous une forme étoffée mais éclatée.



Après la réalisation de la première phase, ici l'état du chantier avant Pâques, les travaux ont repris plus à l'est à la rue de la Fourchaux

Suite à une analyse des risques et à l'adhésion des principaux intéressés, soit les monteurs de réseau des domaines de l'eau, du gaz et de l'électricité, le Conseil municipal a autorisé la reprise des chantiers communaux en cours.

Son feu vert est conditionné au respect strict des mesures édictées par l'Office fédéral de la santé publique. Dans

les situations critiques où la distance de sécurité ne peut pas être respectée, le port du masque est obligatoire.

Rue de la Fourchaux

Ainsi, le remplacement de la conduite d'eau potable à l'est de la rue de la Fourchaux a débuté ce mardi 14 avril. Avant Pâques, la première phase du projet avait permis de renouveler 50 mètres de conduites et

de sécuriser l'alimentation de trois bâtiments.

La seconde étape verra le changement d'environ 100 mètres de conduites. Elle durera trois semaines environ. Afin de tout mettre en œuvre pour faciliter les travaux et réduire la durée du chantier, des déviations de la circulation ont à nouveau été mises en place par la route de Mont-Soleil et la rue des Fontenayes.

Marchés hebdomadaires

Répartis différemment dans l'espace urbain, les stands des deux marchés hebdomadaires continuent d'accueillir les chalandes sans discontinuer depuis le 24 mars dernier. Quatre marchés sont désormais présents le mardi: les Délices d'Afrique, le Pain d'antan, le Panier du pêcheur et Schwab fruits et légumes. Le vendredi, ils sont six: le boucher artisan Oppliger, la fromagerie de La Chau-d'Abel, le Pain d'antan, le Panier du pêcheur, les Saveurs locales ainsi que Schwab fruits et légumes. Afin de bien délimiter l'espace réservé à chaque commerçant et de garantir le respect des distances entre les clients, les étals sont répartis entre le sud de la place du Marché, au débouché de la rue du Marché, le nord de la place et la rue du Temple. | cm

Aide économique d'urgence

Annoncée à fin mars par la Municipalité, l'aide économique d'urgence destinée aux commerçants, artisans et indépendants établis à Saint-Imier répond indiscutablement à une demande. La délégation du Conseil municipal chargée d'analyser les dossiers en a ainsi reçu 18. Onze prêts de 5000 francs ont été accordés à ce jour. Trois demandes ont été refusées. Des compléments d'information ont été requis dans quatre cas. Les requêtes peuvent continuer à être adressées au Service économie et tourisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Le document nécessaire au dépôt de la demande est disponible sur la page d'accueil www.saint-imier.ch -> «aide économique d'urgence». A ce stade, celle-ci n'a pas été limitée dans le temps. | cm

Rue des Jonchères

Mis temporairement à l'arrêt, le chantier de la rue des Jonchères va pour sa part reprendre le lundi 20 avril. Dans ce secteur, c'est le raccordement électrique d'un bâtiment et le changement de l'éclairage public qui restent à effectuer. Suivra la remise en état des zones touchées par les travaux. Il faudra compter deux à trois semaines avant la fin de ces derniers.

Le Conseil municipal remercie les riverains et les automobilistes de leur coopération et de leur compréhension. | cm

Commerces locaux: liste actualisée

A disposition depuis la semaine passée, la liste des commerçants, établissements publics et prestataires de services divers a été actualisée par la chancellerie. Elle recense actuellement près d'une quarantaine de contacts.

Elle peut être consultée en tout temps sur la page d'accueil du site internet de la commune: www.saint-imier.ch -> «COVID-

19: infos utiles». Elle peut évidemment encore être appelée à évoluer. Pour toute communication ou question, merci de contacter la chancellerie municipale: 032 942 44 24 ou info@saint-imier.ch.

Les mesures en vigueur depuis le début de la crise pour effectuer les courses des personnes confinées chez elles restent plus

que jamais d'actualité. Il suffit d'appeler les paroisses catholique romaine (079 541 25 56 et 079 403 95 73) et réformée (032 941 37 58), le réseau d'entraide imérien Service Pâques (032 941 49 67) ou encore de faire appel au groupe d'entraide *Coronavirus (COVID19) Solidarité Saint-Imier* via sa page Facebook. | cm

Covid-19: commerces de Saint-Imier ouverts ou à disposition

Commerces	Horaires	Services	Contact
Alimentaire			
Boucherie-Charcuterie Grünig & Giachetto	Horaires habituels	Livraisons à domicile, menu dès 11 h, voir sur le site	032 941 36 66 www.grunig-giachetto.ch
Boucherie René Pellet	Horaires habituels	Commande sur le site ou par tél., guichet séparé du magasin pour le retrait des commandes	032 941 23 76 www.lapoelee.ch
Boulangerie Chez Jean-Pierre	Horaires habituels		032 941 12 31
Boulangerie-Pâtisserie Henry	Horaires habituels	Livraisons à domicile	032 941 62 52 boulangerie.zoni@bluewin.ch
Fromages Spielhofer SA	Horaires habituels		032 940 17 44
La Vinoterie - Laiterie Demont	Horaires habituels	Livraisons l'après-midi jusqu'à 19h	032 941 72 10
Schwab (maraîcher)	Mardi et vendredi	Livraisons à domicile, commander le jour d'avant, sans frais supplémentaires	032 396 10 20 ou 079 820 67 63 (WhatsApp) michel@schwab-gemuese.ch
St'-I Vrac	Horaires habituels	Livraisons à domicile 12h-14h et à partir de 18h	
Restauration			
Aux Délices Sàrl	Lundi-vendredi (samedi matin, sandwichs)	Menus à l'emporter lundi-vendredi 11h-13h Sandwiches à l'emporter lu-ve 7h-16h et sa 8h30-12h Livraisons lu-ve 12h30-13h	032 940 72 72
Epicuro	Lundi-vendredi	Livraisons lu-ve 17h30-19h A l'emporter lundi-vendredi 11h30-13h et 17h-19h	032 941 70 75
Pizzeria du Nord	Jeudi-mardi	Pizzas à l'emporter et salades, lu, je, ve, sa 11h30-14h et 18h-21h, mardi 11h30-14h, me fermé, di 17h-20h	032 941 22 69
Pizzeria Mangiare al'etto	Lundi-dimanche	Livraisons à domicile 18h-21h	032 534 86 58
Restaurant La Fontaine	Lundi-dimanche	A l'emporter 18h-22h	032 941 29 56
Restaurant Le Manoir	Mercredi-dimanche	A l'emporter	032 941 23 77
Soleil d'Orient	Lundi-samedi	Livraisons à dom. 18h-21h30 A l'emporter 12h-13h30 et 18h-21h30	032 323 54 54

Contacts pour les courses	
Paroisse catholique romaine	079 541 25 56 ou 079 403 95 73
Paroisse réformée	032 941 37 58
Réseau d'entraide imérien Service Pâques	032 941 49 67

Commerces	Horaires	Services	Contact
Divers			
Astria Informatique Sàrl	Fermé (uniqu. téléphone)	Par mesure de précaution, ne se rend plus chez les plus de 65 ans, joignable par tél. ou mail	032 913 13 38 info@astria.ch
CDM	Fermé (uniqu. tél.)	Appels d'urgence uniquement	032 941 28 70
Clients Caisse d'Epargne Courtelary	Ouvert tous les matins	Accessible par téléphone toute la journée	032 941 47 27 ou 032 945 10 50
Diatel	Fermé (uniqu. téléphone)	Perm. tél. 8h-11h30 et 14h-17h, service de piquet 17h-20h	032 941 41 42
Domitec	Fermé (uniqu. téléphone)	Ouvert sur rendez-vous et livraison à domicile	032 941 10 11
Evro photocopies SA	Fermé (uniqu. téléphone)	Comandes en ligne, livraisons à domicile et Services après vente	032 941 14 10 www.evro.ch
Fleurs La Clairière	Fermé (tél: lundi 13h30-18h30, ma-ve 8h30-12h et 13h30-18h30, samedi 8h-12h)	Livraisons à domicile jeudi et vendredi sur commande réservations jusqu'au mercredi à 16h	032 941 32 20 magasin@fleursclairiere.ch
Gonthier Fleurs Sàrl	Fermé (uniqu. tél.)	Livraisons à domicile ma-ve	032 941 38 48
Guid'essences	Fermé (uniqu. téléphone)	Fabrique et fournit les cosmétiques naturels	079 623 98 51
La Torsade	Fermé (uniqu. téléphone)	Commande par téléphone, livraison à domicile possible	079 679 19 50 boutique@latorsade.ch
LumiMénagers	Fermé (uniqu. téléphone)	Disponible uniquement par téléphone ou mail	032 942 41 00 graziella@lumimenagers.com
M&F fashion	Fermé (uniqu. tél.)	Par tél. toute la journée	078 956 69 04
Rêve d'Enfants Sàrl	Fermé (uniqu. téléphone)	Commande par tél. ma-ve 9h-12h, facture par mail	032 534 61 04 ou 078 801 07 23 www.revedenfant.ch
Tof Sports	Fermé (uniqu. tél.)	Ouvert sur rendez-vous	032 941 39 07, contact@tofsports.ch
Velo Nello	Lu 13h30-18h, ma 13h30-18h, me-ve 8h-12h et 13h30-18h, samedi 8h-12h	Seul l'atelier de réparation est ouvert, un client à la fois peut accéder. Personnes sans rendez-vous doivent attendre leur tour derrière la porte d'entrée.	032 941 28 20

Santé			
Droguerie du Vallon	Horaires habituels	Livraisons à domicile 12h-13h et 18h30-19h30	032 941 24 55 ou 079 461 40 16 (uniquement WhatsApp et SMS)
Jobin Optique	Fermé (uniqu. téléphone)	Téléphone en cas d'urgence mardi-vendredi 10h-12h	079 819 65 61 jobin.opticiens@swissonline.ch
Optic 2000	Fermé (uniqu. téléphone)	Livraisons lunettes et verres, ligne téléphonique 9h-11h	032 941 20 00 services@optic2000cdf.ch
Pharmacie Pilloud	Horaires habituels	Livraisons à domicile	032 941 21 94
Pharmacie Plus du Vallon	Horaires habituels	Hotline 9h-11h et 14h-17h, livraisons de médicaments	Hotline: 032 942 86 86 covid.stimier@pharmacieplus.ch

Conseil de ville de Saint-Imier

Séance ordinaire du jeudi 12 mars 2020

tenue dès 19h30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidente : Elisabeth Beck, présidente
Secrétaire : Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Elisabeth Beck, présidente : « Mesdames, Messieurs, il est 19h30. Je déclare la séance du Conseil de ville du 12 mars 2020 ouverte. A toutes et tous, bienvenue en vous souhaitant une année enrichissante et une bonne santé. Vous représentez ici l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens. Merci d'assumer cette importante responsabilité. Permettez-moi d'adresser mes respectueuses salutations à Monsieur le maire, à Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de ville, à MM. le chancelier et le vice-chancelier et aux représentant(e)s de la presse. Merci de votre compréhension quant à la décision que j'ai prise, en concertation avec la Chancellerie municipale, de nous réunir ici plutôt que dans l'espace dévolu habituellement à nos séances. Cette décision fait suite à une recommandation de l'organe de conduite cantonal (OCCant) afin de respecter les distances réglementaires entre nous. Une autre possibilité aurait été de repousser cette séance mais elle n'a pas été retenue car un objet soumis ce soir prévoit une votation du Corps électoral en mai. J'ai le devoir par ailleurs de vous rappeler qu'en cas de fièvre ou de toux importante, il vous est recommandé de quitter notre salle de réunion dès maintenant. Les recommandations de l'organe de conduite cantonal (OCCant) indiquent également qu'il n'est pas conseillé aux personnes à risque de participer à notre réunion. Ce message en appelle à la propre responsabilité de chacun. Je vous remercie. Avant de passer à l'appel, je désirerais ce soir que nous pensions à Nathalie Scheidegger Diener, qui a travaillé à la commune pendant plus de 22 ans, décédée suite à des problèmes de santé. En sa mémoire, je propose que nous nous levions et observions une minute de silence. »

... Minute de silence...

Elisabeth Beck, présidente : « Merci. »

Elisabeth Beck, présidente : « J'ai encore une communication importante à vous transmettre. Notre Conseil de ville change légèrement de configuration dès aujourd'hui. Nous travaillerons désormais avec 12 membres du parti ARC, 11 membres du PLR, 7 membres du PS, et 1 membre sans parti, Joëlle Häller, puisqu'elle ne se prononcera plus désormais au nom du PLR. Je vous invite maintenant à nous pencher sur l'ordre du jour de cette séance, celui appelle-t-il des modifications de votre part ? »

... Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019
3. Communications de la présidente et du maire
4. Plan de quartier « Le Réservoir » : abrogation partielle du plan de quartier (PQ) et édicition d'un nouveau PQ « Le Réservoir Est » : décision
5. Votation d'un crédit d'engagement de 3 000 000 fr., prévu partiellement au plan financier, pour l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments de l'école primaire sis à la rue Agassiz 14 et 16 – Décider du mode de financement – préavis au Corps électoral
6. Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier : décision
7. Fermeture d'une classe à l'école primaire pour l'année scolaire 2020-2021 : décision
8. Motions et interpellations
9. Petites questions
10. Divers et imprévu

1. Appel

Elisabeth Beck, présidente : « Je cède la parole à notre secrétaire, Nathalie Fiechter, PS, pour effectuer l'appel. »

Sont présents : Cédric Spielhofer (PLR), Jean-Paul Gerber (PLR), Vincent Brahier (PLR), Mathias Nikles (PLR), Yann Doutaz (PLR), Samuel da Silva (PLR), Gisèle Tharin (PLR), Gaëtan Aellen (PLR), Christian Tharin (PLR), Daniel Müller (PLR), Patrick Doman (ARC), Michel Meyer (ARC), Josepha Chiesa (ARC), Swann Thommen (ARC), Florine Pessotto-Bueche (ARC), Claude Voisin (ARC), Raphaël Perotto (ARC), Morgane Bussian (ARC), Danika Perret (ARC), Philippe Garraux (ARC), Michèle Comte (ARC), Elisabeth Beck (PS), Nathalie Fiechter (PS), Michel Ruchonnet (PS), Vital Carnal (PS), Marie Ruchonnet (PS), Gerolamo Pepe (PS) et Joëlle Häller (sans parti)

Sont excusés : Denis Gerber (PLR) et Loic Springenfeld (PS)

Conseil municipal : Patrick Tanner (maire), Paula Tanner (vice-maire), Olivier Zimmermann, Josika Iles, Corentin Jeanneret, Jean Luc Berberat et Beat Grossenbacher (chancelier municipal)

Excusé : -

Presse : Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien), Marta Duarte (RJB), Blaise Droz (Le Journal du Jura) et Laurent Merlet (Canal Alpha)

Public : -

Elisabeth Beck, présidente : « Je rappelle que le scrutateur situé en bout de table comptabilise les voix de la colonne de droite et du bureau. Les voix de la fraction ARC et de la fraction socialiste ainsi que celle de Joëlle Häller, sans parti, seront comptabilisées par le scrutateur qui a la chance de se trouver à proximité de notre secrétaire. Merci pour votre travail. »

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Elisabeth Beck, présidente : « Mes remerciements vont à Tiago Rodrigues, vice-chancelier, en vous rappelant que sa tâche lui sera allégée si vous lui transmettez vos textes électroniquement à l'issue de chaque séance. »

3. Communications de la présidente et du maire

Elisabeth Beck, présidente : « Ce n'est pas un secret, une présidente a, en premier lieu, des obligations. Merci à toutes et tous pour votre confiance. Je suis heureuse de pouvoir accéder à ce poste. Il s'agit bien sûr d'une responsabilité particulière, mais aussi d'un nouveau défi : par exemple, celui de ne pas participer au débat, d'écouter les différents points de vue, de respecter cette neutralité chère à notre pays et de suivre point après point l'ordre du jour ! Se trouver entourée de personnes curieuses, intéressées à la chose publique, et qui courageusement prennent position en s'efforçant, le plus souvent possible, de faire preuve d'indépendance d'esprit, s'apparente à un privilège. Vous toutes et tous ici présents avez beaucoup de mérite. Votre travail est précieux. Il y a des choix à faire, mais aussi, très souvent pour une commune, des obligations du droit supérieur à suivre. Certes, il serait plus facile de manifester dans la rue, en demeurant si souhaité plus ou moins incognito. A ce propos, ce n'est pas l'environnement qui manque parfois de brandir des pancartes dans ce forum, mais la sagesse me dit que ce serait plutôt inapproprié. Cette liberté appartient à la rue où fort heureusement il est encore autorisé de réagir. Rappeler bruyamment et de manière visible certaines revendications est légitime : l'égalité femmes-hommes, le droit à des soins équitables, la nécessité de transformer les rapports sociaux et économiques actuels afin d'éviter une mise en péril de notre société font partie des priorités en 2020. Toutes ces voix, celles de la population à l'extérieur et les nôtres en tant qu'élus et élus, sont nécessaires pour avancer. Par bonheur, la volonté de pouvoir compter sur les institutions démocratiques de l'Etat pour apporter des solutions existe encore. Evitons la rupture et agissons en acceptant de nous remettre en question et en investissant massivement dans la formation et la recherche. Il y a des besoins urgents. Nous savons depuis près de 50 ans que le climat change, que l'air que nous respirons est de plus en plus pollué. Sommes-nous capables de nous adapter à cette évolution très rapide ? Est-il encore temps ? Nous devons innover en prenant notre courage à deux mains, en montrant que nous voulons encore et toujours apprendre et donc de chercher à comprendre. L'exemple que nous montrons en nous engageant au service de la communauté est une priorité. Cela devrait faire partie de l'ADN de tout un chacun afin que notre monde se porte mieux. Pour conclure, je me permets cette citation de Dante Alighieri : « Certains attendent que le temps change, d'autres le saisissent avec force et agissent. Bonne séance à toutes et tous. »

... Applaudissements...

Elisabeth Beck, présidente : « Je poursuis dans mes communications avec celles liées aux affaires en cours. Tout d'abord, pour des questions de qualité d'enregistrement, s'il vous plaît, je vous demande de parler assez fort, de bien articuler et de ne pas faire de bruit dans la salle lors des prises de parole. Merci. Le 25 janvier, notre scrutateur Raphaël Perotto, ARC, a représenté le Conseil de ville lors de l'assemblée générale du Corps de musique. Je profite de l'occasion pour le remercier de sa disponibilité. Le 4 mars, j'ai reçu en copie, comme beaucoup d'entre vous, un courrier de quelques représentants de l'association « Sauvez l'Echelette ». Celui-ci faisait suite à un premier courrier qui m'a aussi été envoyé en copie et à la réponse du Conseil municipal que vous avez pu lire dans la presse. Ayant été interpellée indirectement en tant que présidente du Conseil de ville, je souhaite m'exprimer à titre personnel : tout d'abord, je désapprouve le ton de ce deuxième courrier qui juge inadmissible que la commune de Saint-Imier ne se positionne pas par rapport à l'avis de certains de ses contribuables. Selon moi, ce n'est pas aux communes non directement concernées par le projet de prendre position, car elles n'ont pas en main toutes les informations. Ensuite, je souhaite rappeler que le peuple suisse, par un vote, s'est engagé dans une transition énergétique et que la population de Sonvilier, lors d'un vote consultatif en 2015, a accepté à 74 % de donner mandat à sa commune de poursuivre le projet. De plus, la commune de Saint-Imier a, jusqu'ici, apporté son soutien à l'approche qualitative des parcs éoliens : celui de Mont-Crosin en est un exemple en la matière. De ce fait, je cautionne tout à fait la prise de position du Conseil municipal. Je vous remercie de votre attention et donne la parole au maire pour ses communications. »

Patrick Tanner, maire : « Le Conseil municipal souhaite à Elisabeth Beck, présidente, une très belle année de présidence, riche en échanges et débats. Nous espérons que les prochaines séances se dérouleront à nouveau dans le cadre habituel, et que cette situation un peu particulière soit rapidement derrière nous, et derrière vous. Dans mes communications, je tiens à vous informer que le comité de fusion a été autorisé à tenir sa séance mercredi 18 mars prochain, à 20h, à la salle polyvalente de Cormoret. La situation peut toutefois évoluer en fonction des mesures qui seront prises demain par le Conseil fédéral. »

Pour l'heure, des mesures préventives seront prises sur place afin de limiter les risques et il est fortement déconseillé aux personnes appartenant à des groupes à risques selon les directives de l'Office fédéral de la santé publique de prendre part à cette séance d'information. Les personnes souffrantes sont également invitées à suivre cette séance d'information en direct sur le site internet www.avenir-vallon.ch. Cette soirée sera surtout l'occasion pour le comité de fusion de vous présenter le budget prévisionnel et la quotité fiscale de la future commune d'Erguël. A ces deux objets s'ajoutera une présentation très attendue de Nicolas Vernot, spécialiste en héraldique, à savoir celle des trois propositions d'armoiries dont une seule sera retenue à l'issue de la séance.

Que ce soit sur place ou depuis votre ordinateur, vous pourrez participer au vote en suivant la séance d'information en direct. N'oubliez cependant pas d'emporter avec vous votre smartphone ou tout autre appareil vous permettant de vous connecter à Internet.

Au plaisir de vous y voir nombreux, je vous remercie de votre attention.

Pour l'heure, bonne séance à tous. »

4. Plan de quartier « Le Réservoir » : abrogation partielle du plan de quartier (PQ) et édicition d'un nouveau PQ « Le Réservoir Est » : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le plan de quartier (PQ) « Le Réservoir » a été adopté le 21 octobre 2010 par le Conseil de Ville et approuvé le 9 mars 2011 par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT).

Aujourd'hui, deux immeubles ainsi que le parking souterrain sont construits dans la partie ouest conformément au PQ « Le Réservoir ».

La concrétisation des deux premiers bâtiments a toutefois donné lieu à certaines difficultés, car les dispositions du PQ pouvaient être sujettes à interprétation, notamment en ce qui concerne le droit subsidiaire applicable, les dispositions du PQ ayant été édictées avant celles du règlement de construction actuel.

La mise en œuvre du dernier immeuble (partie est) soulève les mêmes questions. Elle s'expose à des problèmes dus principalement au fait que les dispositions du PQ ne tiennent pas suffisamment compte de la localisation de l'emprise 1, pour laquelle la déclivité du terrain par rapport à la rue Paul-Charmillot est importante. Par ailleurs, la distance à respecter par rapport à la rue de Beau-Site, que détermine un alignement, n'a pas été mesurée depuis le bord de la chaussée.

A cela s'ajoute notamment le déficit en places de stationnement sur fond privé, que les promoteurs du quartier souhaitent combler, mais que le PQ actuel ne rend pas possible en l'état, car aucun périmètre n'est dédié à ce type d'utilisation.

Compte tenu de ces éléments et suite à des discussions préalables avec l'OACOT, il a été convenu d'introduire l'abrogation partielle du PQ « Le Réservoir » et l'édicition d'un nouveau PQ « Le Réservoir Est ».

La Municipalité de Saint-Imier a donc initié les démarches en vue de faire aboutir ce processus. Conformément à l'article 58 de la loi cantonale sur les constructions du 9 juin 1985, l'abrogation partielle du PQ « Le Réservoir » et l'édicition d'un nouveau PQ « Le Réservoir Est » ont été déposées publiquement pour la phase de participation et d'information de la population du 7 juin 2019 au 8 juillet 2019.

La phase information et participation close, un rapport de participation ainsi que les documents nécessaires ont été envoyés à l'OACOT en vue d'entamer l'examen pré-

lable. Au terme de cet examen, l'OACOT a fait part à la Municipalité d'un certain nombre de remarques qui ont été intégrées dans les documents mis en dépôt public.

Les documents relatifs au nouveau PQ « Le Réservoir Est » ont été déposés publiquement le 13 décembre 2019 au 13 janvier 2020 pour la phase d'opposition cette fois-ci. Aucune opposition n'a été déposée pendant le délai légal.

Sur préavis unanime de la Commission urbanisme et mobilité, le Conseil municipal, unanime lui aussi, propose au Conseil de ville d'abroger partiellement le PQ « Le Réservoir » et d'édicter un nouveau PQ « Le Réservoir Est ».

Ouverture de la discussion :

Elisabeth Beck, présidente : « Nous allons procéder à la lecture du règlement du nouveau Plan de Quartier en prenant les parties l'une après l'autre, avec vos propositions de modifications si nécessaire, puis nous ouvrirons la discussion plus générale avant de passer au vote. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder pour traiter ce point ? »

... Il n'y a pas d'opposition à cette manière de procéder...

Elisabeth Beck, présidente : « Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer à la lecture de ce règlement. Je vous informe qu'une erreur s'est glissée dans le sommaire : il n'y a non pas 4 parties, mais 5, le point Equipement ne faisant pas partie des Dispositions finales. »

Gerolamo Pepe, PS : « La fraction socialiste a pris connaissance avec satisfaction du rapport du Conseil municipal concernant les plans de quartier « Le Réservoir » et « Le Réservoir Est ». C'est une excellente nouvelle que se construit un nouvel immeuble locatif à Saint-Imier. Ce projet correspond aux objectifs de densification du milieu bâti et de développement vers l'intérieur. Il nous paraît de ce fait adéquat d'adapter nos règlements de manière à faciliter la mise en œuvre de cette construction. De plus, la création d'un parking souterrain évitera aux locataires des nouveaux appartements de devoir occuper des places de parc avoisinantes, déjà très utilisées. On ne peut que se réjouir de cette modification de plan de quartier, qui, par ailleurs, a intégré toutes les remarques de l'Oacot. La fraction socialiste accepte donc à l'unanimité d'abroger partiellement le plan de quartier « Le Réservoir » et d'édicter un nouveau plan de quartier « Le Réservoir Est ». »

Mathias Nikles, PLR : « Le parti libéral-radical accepte à l'unanimité l'abrogation partielle du plan de quartier « Le Réservoir » et l'édicition d'un nouveau plan de quartier « Le Réservoir Est ». »

Claude Voisin, ARC : « Notre fraction a pris connaissance du dossier élaboré par le département de l'urbanisme et mobilité en ce qui concerne le quartier du réservoir. Cette décision doit être prise comme une formalité administrative étant donné qu'il s'agit uniquement de l'édicition d'un nouveau plan et qu'il n'y a eu aucune opposition déposée. La fraction ARC accepte à l'unanimité d'abroger partiellement le plan de quartier « Le Réservoir » et d'édicter un nouveau plan intitulé « Le Réservoir Est ». »

Au vote, le plan de quartier « Le Réservoir »: abrogation partielle du plan de quartier (PQ) et édicton d'un nouveau PQ « Le Réservoir Est » est accepté à l'unanimité.

5. Votation d'un crédit d'engagement de 3000000 francs, prévu partiellement au plan financier, pour l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments de l'école primaire sis à la rue Agassiz 14 et 16 – Décider du mode de financement – préavis au Corps électoral

Rapport du Conseil municipal:

Le bâtiment accueillant l'école primaire a été construit vers 1875 (Agassiz 16). Tout comme l'immeuble qui abrite le ceff SANTÉ-SOCIAL (Agassiz 12), il est de style néo-classique avec façades symétriques. Ces deux collèges sont reliés depuis 1959 par une aile intermédiaire (Agassiz 14) qui offre huit salles de classe et plusieurs locaux de service.

Ce remarquable ensemble bâti est marquant et structurant de l'urbanisme de Saint-Imier. Il définit une silhouette monumentale et caractéristique de l'image de la localité, témoin éloquent du fort développement de la cité imérienne dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Situé en plein centre de la localité, adossé à une grande esplanade, il jouit d'une magnifique situation.

L'école primaire de Saint-Imier figure parmi les plus grands collèges du Jura bernois. Elle compte aujourd'hui 15 classes du degré primaire (3^e à 8^e année HarmoS), cinq classes enfantines (1^{re} et 2^e année HarmoS), l'enseignement spécialisé (orthophonie et psychomotricité), plusieurs classes d'accueil et d'options, cinq classes de l'école secondaire (salles de travaux manuels, salles de cours ménagers) ainsi que des locaux divers. Ce sont donc plus de 400 élèves qui fréquentent cet endroit quotidiennement.

Les collèges ont subi plusieurs transformations et rénovations importantes. Un crédit de 820 000 fr. a été accepté par le Corps électoral le 26 septembre 1993 pour la réfection de la toiture et de la façade sud. Le 28 janvier 2007, un crédit de 4 670 000 fr. a également été approuvé par le peuple pour la réfection et la transformation intérieure du bâtiment Agassiz 16 et le cinquième étage d'Agassiz 14 ainsi que pour la réfection de 30 salles de classe. Afin de ne pas trop charger les finances communales, la réfection des salles de classe avait alors été planifiée sur une période de 10 ans, entre 2007 à 2015.

A l'exception des salles d'orthophonie et de psychomotricité créées et rénovées partiellement en 2006 dans l'ancien appartement du concierge et situées au cinquième étage du bâtiment Agassiz 14, ce dernier n'a pas subi de travaux conséquents depuis sa construction, soit depuis plus de 60 ans.

Vu l'état de vétusté que présente ce corps de bâtiment, son assainissement est donc devenu impératif, afin de maintenir des conditions d'enseignement et de sécurité conformes aux exigences d'aujourd'hui. En outre, le bâtiment ne répond plus aux différentes prescriptions actuelles (normes incendie, résistance sismique, personnes à mobilité réduite) et nécessiterait dans tous les cas une intervention à relativement court terme selon les délais prescrits.

Les travaux à réaliser sont basés sur l'étude pour une mise aux normes et l'assainissement du bâtiment Agassiz 14, établie par le bureau ARC Architecture Sàrl à Tramelan (*rapport du 31 janvier 2020 – Rénovation et transformation école primaire Saint-Imier*). Le projet a fait l'objet d'une concertation avec les différents acteurs concernés, dont la direction de l'école primaire et une représentante du corps enseignant.

Le projet présenté est donc le fruit d'une réflexion globale concertée et orientée vers l'avenir. Il est soutenu tant par les autorités scolaires (direction et Commission de l'école primaire) que par la Commission bâtiments et infrastructures sportives.

Les travaux envisagés comprennent l'isolation des façades, le remplacement des différentes fenêtres, les systèmes d'ombrage et les portes, afin de répondre aux normes thermiques actuelles. Les différentes salles de classe – huit au total – seront entièrement rénovées et des mesures d'isolation phonique seront prises ponctuellement.

La réfection d'une salle de classe comprend la rénovation des sols (qui seront conservés dans la mesure du possible), des travaux de peinture complets, de nouvelles armoires murales, le remplacement des fenêtres et des systèmes d'obscurcissement, l'installation d'un tableau interactif et d'un éclairage adapté ainsi que l'acquisition d'un nouveau mobilier scolaire (pupitres, bancs, chaises).

Le crédit sollicité englobe également la rénovation de tous les sanitaires du bâtiment, y compris les conduites d'origine, le remplacement et l'agrandissement de l'ascenseur existant afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite, le changement de la lustrerie ainsi que la création de nouvelles zones de rangement pour éviter le dépôt du matériel scolaire dans les zones de fuite.

La réalisation des travaux d'assainissement du bâtiment Agassiz 14 implique par ailleurs impérativement

- la mise aux normes de toutes les installations électriques (OIBT);
- la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite;
- le désamiantage global du bâtiment (colles, mastics et panneaux de fibres minérales);
- la mise aux normes sismiques du bâtiment selon SIA 269; élargissement des piliers existants au rez de chaussée du bâtiment et renforcement des structures porteuses.

Une nouvelle mise en conformité devra également être réalisée dans le bâtiment Agassiz 16, afin de répondre aux dernières normes incendie entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (AEAI 2015). Les mesures pour ce bâtiment sont liées à l'inspection du 9 août 2017 qui requiert une extraction de fumée dans les voies de fuite automatisée, la pose de détecteurs de fumée supplémentaires, la réorganisation des extincteurs et la modification de l'éclairage de secours dans les voies de fuite avec la pose de signalétique fluorescente.

Finalement, il s'agit de profiter de ces travaux pour rénover le mur en moellons au sud de l'Esplanade, qui présente certaines faiblesses, de même que la barrière métallique existante qui sera remplacée pour des questions de sécurité.

Au moment de l'élaboration du dernier plan des investissements, en août dernier, les études étaient en cours d'élaboration et de validation. Sur la base de l'estimation des architectes, un montant de 1 700 000 fr. a été planifié sur quatre ans (2020 à 2023), afin de rendre le projet financièrement supportable, conformément aux objectifs d'investissements définis par le Conseil municipal.

A ce jour, les coûts totaux ont atteint la somme de 3 000 000 fr., soit une dépense supplémentaire de 1 300 000 fr. Une partie de ces coûts supplémentaires s'explique notamment par le fait que les études liées à la sismique du bâtiment, à la présence d'amiante ou encore à la protection incendie n'étaient pas abouties au moment de la planification. En sus, au vu de l'importance des travaux liés à la mise aux normes, il est préconisé par le Service bâtiments et infrastructures sportives de profiter de cet assainissement pour refaire à neuf toutes les installations sanitaires et isoler la totalité du bâtiment pour gagner en efficacité énergétique au terme des travaux. Ainsi, les mesures à prendre, rendues aujourd'hui nécessaires, justifient en partie cette différence de coûts. Une réserve a en outre été intégrée, afin de tenir compte de l'inflation des prix des matériaux de construction, notamment en raison de la durée du chantier, qui s'étend sur trois ans.

Il est à préciser que, selon le Service bâtiments et infrastructures sportives, les mesures de mise aux normes seraient de toute manière imposées par les différentes instances cantonales. Elles doivent ainsi obligatoirement être réalisées à court terme. Le Conseil municipal pourrait ainsi être compétent pour engager d'ores et déjà ces frais considérés comme des dépenses liées.

Le crédit sollicité peut ainsi être découpé comme suit:

- rénovation de huit salles de classe, vestiaire, mobilier 980 000 fr. (122 500 fr. par classe)
- isolation périphérique des façades du bâtiment et remplacement des fenêtres (alu-bois), stores et isolations toitures 615 000 fr.
- rénovation des sanitaires, y compris écoulements 430 000 fr.
- remplacement et agrandissement de l'ascenseur 235 000 fr.
- mise aux normes des installations électriques et lustreries 265 000 fr.
- mesures sismiques (mise aux normes) 110 000 fr.
- désamiantage du bâtiment (colles, mastics, panneaux de fibres) 275 000 fr.
- mise aux normes du bâtiment Agassiz 16 40 000 fr.
- rénovation du mur en moellons et remplacement de la barrière métallique au sud de l'Esplanade 50 000 fr.

total du crédit sollicité (tva comprise) 3 000 000 fr.

Afin de répartir l'investissement dans la durée et ne pas trop peser sur le même exercice, il est prévu de réaliser les travaux en trois étapes sur trois ans. Les étages 1 et 2 ainsi que le remplacement de l'ascenseur constitueront la première étape en 2020 pour une dépense de 1 150 000 fr. En 2021, il est prévu de rénover les étages 3 et 4 ainsi que la façade sud du bâtiment pour un montant de 1 100 000 fr. Finalement, l'étape 3, planifiée en 2022, comprendra le cinquième étage ainsi que la façade nord pour une dépense totalisant 750 000 fr.

Malgré cette répartition dans le temps, le crédit provoquera une dépense d'investissement supplémentaire de 500 000 fr. par an par rapport au plan financier adopté par le Conseil municipal. La Commission des finances estime toutefois qu'il est possible d'absorber ce supplément, avec toutefois pour conséquence de repousser un certain nombre d'investissements liés aux bâtiments communaux après 2022. Cette mesure ne s'appliquera cependant pas aux dépenses relatives au financement spécial de l'entretien du patrimoine communal. En outre, la commission précise qu'il sera nécessaire d'emprunter pour financer ce crédit et que, par conséquent, l'endettement global de la Municipalité augmentera d'autant.

Les coûts induits, en dehors de l'amortissement du crédit d'assainissement, sont majoritairement liés aux contrats d'entretien des différentes installations techniques (extoires de fumée, centrale de détection incendie, éclairage de secours et ascenseur). Selon l'expérience du Service bâtiments et infrastructures sportives, ces coûts peuvent être estimés à 15 000 fr. par an.

La votation populaire devrait intervenir le 17 mai 2020.

La Commission de l'école primaire, la Commission bâtiments et infrastructure sportives ainsi que la Commission des finances, toutes à l'unanimité, ainsi que le Conseil municipal, unanime, recommandent l'acceptation du crédit de trois millions de francs, figurant partiellement au plan financier, ainsi que la possibilité d'emprunter pour le financer, et le préavisent favorablement à l'attention du Corps électoral.

Ouverture de la discussion:

Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives: «Je vous remercie de me donner la parole en préambule de vos délibérations. Afin que vous ayez toutes les informations à votre disposition pour que vous puissiez donner votre préavis au Corps électoral, je me dois de vous donner les dernières informations afin d'être totalement transparent avec vous. Pour rappel: nous travaillons sur ce dossier depuis un peu plus d'année en collaboration avec la direction de l'école primaire et une représentante du corps enseignant. Le dossier a été préparé tel que vous l'avez en votre possession. De nouveaux éléments sont cependant arrivés pas plus tard que ce matin et je ne peux pas les ignorer. Certains travaux qui avaient été validés par le groupe de travail, les diverses commissions, ainsi que le Conseil municipal n'ont plus besoin d'être faits. Je parle d'une partie du 5^e étage, locaux de la psychomotricité et de la logopédie. Cela veut dire que les travaux suivants seront exécutés:

- changement des fenêtres,
- isolation de l'enveloppe,
- la cuisine,
- mise aux normes AIB.

Par rapport à ce qu'il vous est proposé dans le projet, cela représenterait une «économie» d'un montant estimé avoisinant les 550 000 fr. Somme que nous pourrions retrancher du crédit qui vous est soumis ce soir. Cette somme représentant moins de 2% de la somme totale, je vous propose, par conséquent, de maintenir le montant de 3 000 000 fr. comme demandé dans le projet qui vous est soumis.»

Josepha Chiesa, ARC: «La fraction ARC tient tout d'abord à remercier les rédactrices et rédacteurs du rapport pour ce travail minutieux, fructueux et complexe. La fraction relève que le montant nécessaire est important. Il en découle quelques craintes telles que: la pertinence et la nécessité de la réalisation de toutes ces tâches, mais également des frais qui peuvent entraver d'autres investissements pour des travaux avérés nécessaires comme pour l'école secondaire. Il n'en reste que nous avons comme priorité de maintenir des conditions d'enseignement de qualité et pour ceci une mise aux normes également dans un but de sécurité est nécessaire. C'est pourquoi, la fraction ARC se joint à l'avis favorable du Conseil municipal, ainsi que des différentes commissions, pour accepter le crédit d'engagement, figurant partiellement au plan financier, ainsi que la possibilité d'emprunter pour le financer, et donne également un préavis favorable à l'attention du Corps électoral.»

Nathalie Fiechter, PS: «Il fut un temps où le collège primaire de la rue Agassiz 14 était appelé le «nouveau» collège. C'était il y a une soixantaine d'années et depuis sa construction, aucune rénovation d'envergure n'a été entreprise. Au fil des ans, ce bâtiment s'est transformé de «nouveau» en «vétuste» et il est urgent aujourd'hui de complètement l'assainir. Ce projet s'inscrit dans la suite de l'assainissement du bâtiment scolaire de la rue Agassiz 16. La Municipalité étant informée de la non-conformité actuelle des lieux, elle ne peut évidemment pas se permettre d'attendre pour réaliser ces gros travaux. Une grande partie de ces rénovations peut d'ailleurs être assimilée à une dépense liée, en lien avec les obligations imposées par les différentes instances bernoises. Mais, se limiter aux seuls travaux de mise aux normes n'aurait pas été très rationnel. Il apparaît ainsi tout-à-fait cohérent de s'orienter vers un assainissement global et complet, qui répondra, à terme, aux différentes normes et directives cantonales pour offrir des conditions d'enseignement optimales aux enfants de Saint-Imier. Au vu de ce qui précède, la fraction socialiste accepte le crédit de trois millions de francs, figurant partiellement au plan financier, ainsi que la possibilité d'emprunter pour le financer, et le préavisent favorablement à l'attention du Corps électoral.»

Gaëtan Aellen, PLR: «La fraction PLR est consciente que le bâtiment de l'école primaire a grandement besoin d'être rénové vu son état vétuste. En effet, les différentes mises aux normes telles que:

- les installations électriques,
- l'accès pour les personnes à mobilité réduite,
- sismiques,
- incendies,

mais également, le désamiantage global du bâtiment, la création de nouvelles zones de rangement, ainsi que la rénovation du mobilier, permettraient aux élèves fréquentant quotidiennement l'établissement d'apprendre dans des conditions optimales. Cependant la fraction se pose deux questions:

Qui a décidé d'effectuer les travaux sur 3 ans au lieu d'une seule année, ce qui engendrerait un coût supplémentaire?

Que représente ce surcoût?

Toutefois, le PLR Saint-Imier accepte, pour les raisons précédemment citées, à l'unanimité, le crédit de trois millions de francs, figurant partiellement au plan financier, ainsi que la possibilité d'emprunter, et donne un préavis favorable à l'attention du Corps électoral.»

Patrick Tanner, maire: «J'ai entendu la première question. Pouvez-vous me répéter la deuxième?»

Gaëtan Aellen, PLR: «2. Que représente ce surcoût?»

Patrick Tanner, maire: «Je vais essayer de répondre à la première partie. La deuxième étant plus difficile. Qui a décidé d'effectuer ces travaux sur 3 ans? C'est le Conseil municipal, sur préavis des différentes commissions, ainsi que d'une négociation avec la Commission des finances. Ce qu'il faut savoir, comme il est dit dans le rapport, le crédit d'investissement était planifié à hauteur de 1 700 000 fr. répartis initialement dans le plan financier qui vous a été soumis lors du précédent budget. Ces 1 700 000 fr. étaient prévus sur 4 ans à hauteur de 500 000 fr. en 2020, 2021, 2022, et 200 000 fr. en 2023. Selon les discussions, et compte tenu du projet final qui se monte à 3 millions, il s'agissait de refaire l'ensemble du plan financier et de mener une certaine discussion pour avoir un plan financier qui tienne compte finalement des capacités d'investissement de la Municipalité, faute de quoi on aurait dû couper d'autres investissements prioritaires. Voilà déjà une première raison. La deuxième est liée au fonctionnement d'une école, puisque des travaux de cette ampleur nécessitent qu'ils soient réalisés lorsque les élèves ne sont pas dans l'école. C'est notamment le cas durant toute la phase de désamiantage. La rénovation des classes nécessite que les élèves ne soient pas présents. Vous avez vu dans le découpage qui est proposé par le service des bâtiments que ces travaux sont organisés, de tête, la première année sur 2 étages, la suivante sur 2 autres étages, et puis la troisième, sur la partie extérieure notamment, si je ne raconte pas de bêtise. Donc, les surcoûts ne sont pas autant importants qu'on peut l'imaginer. Il y a effectivement des coûts d'installation de chantier que je ne peux pas vous chiffrer ici. Puisqu'il y aura une installation de chantier pour les classes, et puis une deuxième installation de chantier pour la deuxième partie des classes, puisque c'est réalisé en deux parties. Pour la troisième étape, que ce soit en 2020 ou 2022, au niveau des façades ceci ne change pas les frais de chantier, car l'intervention se fera en une seule fois. Je dirais que les coûts liés à une réalisation sur 3 ans par rapport à la pesée d'intérêts de devoir décaler d'autres investissements l'emportent largement.»

Gaëtan Aellen, PLR: «Merci M. le maire pour les réponses aux questions.»

Joëlle Häller, sans parti: «J'ai étudié avec attention le dossier concernant le crédit d'engagement de 3 000 000 fr., prévu partiellement au plan financier, pour l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments de l'école primaire sis à la rue Agassiz 14 et 16, en ayant pris note de la possibilité d'emprunter pour le financer. Je donne également un préavis favorable à l'attention du Corps électoral.»

Au vote, le crédit d'engagement de 3000 000 fr., prévu partiellement au plan financier, pour l'assainissement et la mise aux normes des bâtiments de l'école primaire sis à la rue Agassiz 14 et 16, en le finançant par l'emprunt, pour le préavis au Corps électoral, est accepté à l'unanimité.

6. Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier: décision

Rapport du Conseil municipal:

La thématique des incivilités et de la sécurité génère régulièrement des interventions au sein du législatif, de la population ou dans les médias.

La direction du Département urbanisme et mobilité de l'époque avait dès lors entrepris des démarches en vue d'installer des caméras de surveillance. Le Conseil municipal était pour sa part très divisé sur l'introduction de dispositifs de vidéosurveillance à Saint-Imier. Toutefois, compte tenu des nombreuses interventions au sein du Législatif et des positions respectives des deux commissions urbanisme et mobilité et bâtiments et infrastructures sportives d'alors, il avait admis le principe de soumettre cette question à l'appréciation du Conseil de ville, afin de déterminer la suite à donner à ce dossier.

En date du 26 octobre 2017, le principe de poursuivre l'étude du projet de vidéosurveillance dans les lieux publics à Saint-Imier a été accepté par 15 voix contre 9 et 2 abstentions. Le Département urbanisme et mobilité a ainsi été chargé de réaliser une étude approfondie comprenant l'approbation officielle des autorités de la Police cantonale, l'élaboration d'un règlement communal sur la vidéosurveillance ainsi qu'un budget pour l'investissement et le fonctionnement d'un tel système. Le Conseil municipal avait pour sa part pris l'engagement de soumettre l'ensemble du dossier au Conseil de ville pour décision.

Quatre emplacements ont été envisagés, dans un premier temps, pour accueillir de la vidéosurveillance, à savoir les écopoints de la rue du Pont et de la rue du Collège, l'Esplanade des Collèges et l'espace de jeux au nord des halles de gymnastique.

Le recours à la vidéosurveillance est prévu par la loi cantonale sur la police (LPol) qui précise, à son art. 123, que « les communes peuvent utiliser des appareils de vidéosurveillance dans des lieux publics déterminés librement accessibles pour prévenir ou poursuivre des infractions si de tels actes y ont été commis ou s'il faut s'attendre à ce qu'il en soit commis ». Les communes doivent, à cet effet, requérir l'approbation de la Police cantonale.

Sur les quatre demandes d'autorisation formulées auprès de la Police cantonale, deux emplacements sont admis en raison des motifs invoqués pour recourir à la vidéosurveillance (dommages à la propriété). Il s'agit de l'Esplanade des Collèges et de la Place au nord des halles de gymnastique.

En revanche, les autorisations sollicitées pour les deux écopoints n'ont pas été délivrées, car les faits invoqués pour justifier le recours à la vidéosurveillance sont constitutifs de contraventions dont la gravité ou le nombre d'occurrences ne présente pas de rapport de proportionnalité avec les moyens déployés.

Une fois les autorisations obtenues, le recours à la vidéosurveillance doit encore s'inscrire dans un règlement municipal d'application. Celui qui vous est soumis a été élaboré sur la base des modèles admis par le canton; il tient compte des exigences légales en la matière. Il fixe notamment les droits d'accès aux données enregistrées et la durée de conservation des images.

Dans son rapport du 4 février 2020, la Commission de gestion confirme que le projet d'installation de caméras de surveillance sur le territoire de la Commune municipale de Saint-Imier respecte les prescriptions en matière de protection des données.

Ainsi, en cas d'acceptation par le Conseil de ville du Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier, le Conseil municipal libérera formellement le crédit extraordinaire de 33 000 fr. pour l'équipement des deux sites retenus (huit caméras au total). Par la suite, l'acceptation dudit règlement permettra également au Conseil municipal de décider du déploiement de la vidéosurveillance dans d'autres lieux de la ville, conformément à l'art. 123 al. 2 LPol, lequel prévoit que l'Exécutif communal a la compétence d'ordonner la vidéosurveillance, sous réserve de la décision d'approbation de la Police cantonale. Il ne sera ainsi plus nécessaire de requérir l'acceptation du Conseil de ville.

Selon le Département urbanisme et mobilité, le système est conçu de telle façon qu'il ne nécessite aucune intervention extérieure. Ainsi, les coûts de fonctionnement sont considérés comme négligeables. Il a donc été renoncé à les chiffrer. En outre, contrairement aux caméras installées par le canton sous les arcades du ceff SANTÉ-SOCIAL (Agassiz 12), il ne sera pas nécessaire, selon le département, d'éclairer les deux lieux équipés de caméras. Celles-ci sont en effet munies d'une vision nocturne noir-blanc avec LED infrarouge jusqu'à 25 mètres.

Force est de constater que les approches préconisées pour contenir les incivilités varient grandement en fonction des interlocuteurs, de leur conception de la sécurité et des moyens à déployer.

Plusieurs collectivités ont fait des expériences que l'on peut qualifier de très variables en matière de vidéosurveillance. Alors que certaines communes équipent leurs rues de caméras, d'autres les démantèlent en raison du rapport coût-efficacité. A l'heure actuelle, il n'existe cependant aucune donnée statistique empirique prouvant que la vidéosurveillance déploie un effet sur la criminalité.

Par souci de transparence, il est important de préciser ici que la plupart des incivilités recensées ces dernières années sur l'Esplanade des Collèges ou sur la place située au nord des halles de gymnastique (bouteilles cassées, littering, tapage nocturne, souillures, conduite inconvenante) ne constituent pas des motifs suffisants pour permettre la consultation des images enregistrées par les caméras. En effet, ces incivilités correspondent à de simples contraventions punies par des amendes. Elles ne justifient pas, selon la décision de la Police cantonale, le recours à la vidéosurveillance. Or, c'est surtout à ce type d'incivilités auxquelles notre petite ville doit faire face en priorité.

Par ailleurs, force est de constater que les caméras installées par le canton il y a plusieurs années sous les arcades du ceff SANTÉ-SOCIAL (rue Agassiz 12) n'ont malheureusement qu'un trop faible effet dissuasif.

Il est cependant vraisemblable que la présence de caméras contribue à dissuader des personnes de commettre un délit ou que les images de vidéosurveillance, dans les cas les plus graves, permettent d'accélérer la résolution d'une affaire en offrant un outil supplémentaire aux enquêteurs pour confondre les auteurs.

Compte tenu des incivilités récurrentes et de la pression de l'opinion publique, notamment à travers les réseaux sociaux, le Conseil municipal estime que la vidéosurveillance constitue un pas supplémentaire et nécessaire en faveur d'un dispositif sécuritaire qui participera à réduire le sentiment d'insécurité dans les deux secteurs équipés de caméras. Ces dernières sont en quelque sorte les premières pièces d'un puzzle qui devrait permettre à terme de résoudre le problème de l'insécurité et des incivilités à Saint-Imier.

Sur préavis majoritairement favorable de la Commission urbanisme et mobilité, le Conseil municipal, à une courte majorité, recommande à votre Autorité d'accepter le Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier et par conséquent l'installation de huit caméras sur l'Esplanade des Collèges ainsi que sur la place au nord des halles de gymnastique.

Ouverture de la discussion:

Elisabeth Beck, présidente: « J'ai reçu ce soir un amendement de la fraction socialiste qui sera lu par une personne du groupe. Je vous propose de procéder de la façon suivante pour traiter ce point. Dans un premier temps, une discussion générale aura lieu. Ensuite, il y aura lecture de l'amendement et consultation du règlement avec vos propositions de modifications d'articles. Un vote de chaque article modifié aura lieu. Puis la parole vous sera encore donnée avant de passer au vote du règlement dans son ensemble. En cas d'acceptation du règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier, cela signifie que nous acceptons la pose de caméras sur l'Esplanade des Collèges, et sur la place au nord des halles de gymnastique. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de procéder pour traiter ce point? »

... Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

Swann Thommen, ARC: « La fraction ARC a pris connaissance du règlement sur la vidéo surveillance de la commune de Saint-Imier et des aboutissants. La fraction ARC est opposée à la grande majorité à ce nouveau règlement et s'oppose vivement à la mise en place de cette mesure de sécurité au sein de notre commune et de la dépense de 33 000 fr. pour cette installation. Pour nous la vidéo surveillance est une atteinte aux libertés individuelles et publiques. Elle constitue un outil supplémentaire de contrôle social et tend à marginaliser les minorités. Nous trouvons que malheureusement au vu des différentes études menées sur la dimension dissuasive de ces installations et au vu des incivilités que connaît notre commune ce dispositif ne permet en aucune manière de régler le problème. En effet comme le dit très justement le Conseil municipal,

les incivilités commises en majorité dans notre commune ne constituent pas des motifs suffisants pour permettre la consultation des images enregistrées par les caméras. Si nous devons faire un constat sur les incivilités commises au sein de notre commune, nous pensons qu'il serait plus judicieux de se poser quelques questions sur des manières alternatives de procéder. Nous trouvons qu'il serait préférable d'établir un dialogue avec les personnes utilisant ces différents lieux (principalement des jeunes) à l'aide par exemple d'un travailleur social de terrain. Actuellement ce sont des rondes faites par des Securitas qui n'ont qu'un effet dissuasif somme toute moindre et ces employés n'ont pas les moyens pédagogiques pour créer du dialogue avec cette population au vu de leur statut. Nous préconisons donc que la somme de 33 000 fr. serve plutôt à mettre en place une période de test en créant un poste temporaire de travailleur social en collaboration avec le Service de l'action sociale et l'Espace jeunesse. Par leur présence informelle dans la rue, les travailleurs sociaux ont comme mission de permettre aux jeunes de reprendre confiance en leurs capacités et d'établir un échange, un dialogue et de favoriser leur intégration au sein de notre commune et de notre société plus globalement. D'une part en ce qui concerne les questions de propreté des différents lieux (esplanade, halles de gym, parc de la gare et rampe de skateboard) nous proposons d'effectuer déjà quelques ajustements qui pourraient améliorer notablement la situation et que nous nous permettrons d'introduire dans une interpellation ce soir. La commune ne pourrait-elle pas déjà dans un premier temps mettre en place, soit par le biais du service des Travaux publics ou d'une entreprise privée, une ronde de nettoyage quotidienne sur l'espace de l'esplanade entre 6h30 et 7h du matin afin de sécuriser cette espace pour nos enfants? En effet de nombreuses remarques et plaintes émanent des parents amenant leurs enfants à l'école. Cette situation dure depuis déjà plus de quelques années et nous souhaitons vivement que cette mesure simple puisse avoir un impact positif sur l'avis que de notre population porte sur la gestion de ces incivilités par notre commune. D'autre part nous nous permettons de nous questionner sur l'efficacité de la police municipale et cantonale dans le cas des tapages nocturnes dans les zones précitées. Quelles sont les mesures actuellement prises par ces deux instances pour s'occuper de cette dimension et quel rôle joue la commune dans la mise en place d'un dialogue avec le voisinage touché? D'autre part si le règlement devait être accepté à la majorité nous tenons à vous faire part d'une demande de la part des écoles de Saint-Imier et que nous soutenons vivement. Celles-ci nous demandent d'ajouter un amendement au présent règlement qui stipule que les caméras ne soient pas en fonction durant les périodes scolaires. Le corps enseignant est opposé à être filmé et ajoute que sa présence est suffisante pour dissuader toute incivilité.»

Nathalie Fiechter, PS: « La fraction socialiste a étudié avec grande attention le dossier «Vidéosurveillance». Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle est très dubitative quant à l'utilité d'une telle installation. Le 26 octobre 2017, notre Conseil avait accepté de poursuivre le projet de vidéosurveillance. Nous avons aujourd'hui un dossier complet

et chiffré, mais finalement, les mêmes questions se posent et restent sans réponse: Existe-t-il aujourd'hui des données statistiques prouvant que la vidéosurveillance diminue la criminalité? Quels résultats ont obtenus les communes listées dans le message du Département urbanisme et mobilité à notre Conseil? Si Thoune a renoncé à ses caméras à cause du prix, faut-il en déduire que les installations n'ont pas prouvé leur utilité? Quant aux caméras installées sous les arcades du ceff SANTÉ-SOCIAL, ont-elles changé quelque chose aux nuisances subies par les riverains de l'Esplanade? Ayant habité 15 ans dans le quartier, je n'en ai guère l'impression. Comme il semble, selon la déclaration de Buchs en 2017, qu'on n'ait pas le droit de connaître le nombre de fois où ces caméras ont été utilisées, on n'en saura pas plus et c'est bien dommage. Mais se lancer dans un projet aussi émotionnel mériterait tout de même qu'on dispose de quelques données objectives sur son utilité, ne serait-ce que pour rendre une dimension un peu plus rationnelle à ce thème. Que Paris ou Londres installent des caméras, on peut comprendre. C'est un moyen de lutter contre le terrorisme ou la criminalité, et les images sont systématiquement visionnées en temps réel. Nul doute que ce contrôle est important et nécessaire. Pour Berne, on peut encore bien imaginer qu'on ait besoin de caméras. Mais que penser de l'utilité de la vidéosurveillance pour un village de 5 000 habitants? On n'est pas dans le Bronx, tout de même! Et comme tout le monde connaît tout le monde ou presque, il est difficile de ne pas être repéré quand on fait un mauvais coup. Il est possible, plutôt que probable, que la présence de caméras puisse dissuader quelques personnes de commettre un délit. Ça n'empêchera sûrement pas d'autres d'aller le commettre ailleurs, ou de se mettre un capuchon sur la tête pour ne pas être reconnus. De toute façon, la plupart du temps, à Saint-Imier, les auteurs des incivilités et des dégradations sont identifiés rapidement et sans l'aide de caméras. Par ailleurs, parce qu'elles n'ont pas le droit d'être employées dans ces cas-là, les caméras ne résolvent pas le problème du tapage nocturne et du dépôt répété de déchets sauvages sur l'Esplanade, principaux sujets de plainte des riverains. Les 33 000 fr. que coûtent ces installations ne seraient-ils pas mieux investis en aménageant, par exemple, un endroit où les jeunes puissent se retrouver, sans déranger la population? Aujourd'hui, ils n'ont nul lieu où passer leurs soirées ensemble, juste entre eux, sans se faire systématiquement réprimander parce qu'ils font du bruit et jonchent le sol de leurs détritus. Ben oui, les jeunes désœuvrés, ça dérange souvent et ça fait peur. Mais est-ce une raison suffisante pour ne rien leur proposer d'autre que de la répression et du flicage? N'y a-t-il pas un autre moyen de les motiver à se sentir appartenir à notre société et à en prendre soin? Nous, adultes, avons le devoir de les accepter et surtout de veiller à ce qu'ils s'intègrent, car eux aussi ont droit à ce qu'il fasse bon vivre à Saint-Imier. Au vu de ce qui précède, la fraction socialiste refuse le Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier et par conséquent l'installation de huit caméras sur l'Esplanade des collèges, ainsi que sur la place au nord des halles de gymnastique.»

Christian Tharin, PLR: « Notre Conseil de ville s'est prononcé de manière positive à

poursuivre l'étude d'une installation de vidéosurveillance de certains lieux publics en 2017 déjà. Cette proposition d'étude est entre autres due aux trop nombreuses interventions concernant les incivilités dans notre Cité déjà mentionnées ici dans cette salle. L'installation de ces caméras pourra offrir un moyen de lutte supplémentaire contre les incivilités. Bien entendu et comme il sera possible d'extraire les images seulement en cas de dépôt de plainte à la Police cantonale, toutes les incivilités ne disparaîtront malheureusement pas d'où également le besoin de définir une politique de sécurité de terrain. Le fait de devoir déposer obligatoirement plainte à la Police cantonale restreint les possibilités d'utilisation malveillante des images. En outre, un système efficace de protection des données sera mis en place. Nous nous permettons de souligner que les disques durs seront physiquement mis plusieurs fois sous clé et le mot de passe permettant d'accéder aux données enregistrées se composera de 16 caractères, soit actuellement difficilement piratable selon les professionnels de la branche informatique. La protection des données est garantie et la Commission de gestion est responsable de contrôler que cela soit appliqué correctement. En outre, le nouveau règlement oblige l'administration de l'informer régulièrement sur les dossiers qui sont liés à la vidéosurveillance. Comme mentionné, nous sommes bien conscients que l'installation de ces caméras ne résoudra pas le problème des incivilités. Sur la base des documents reçus, notre fraction accepte la mise en vigueur du règlement sur la vidéosurveillance, ainsi que la mise en place de caméras de surveillance dans les lieux publics à Saint-Imier.»

Joëlle Häller, sans parti: « Mon parti sans parti, à l'unanimité, refuse de soutenir ce projet qui ne paraît pas nécessaire dans une si petite ville.»

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité: « Je me rends bien compte que le dossier des caméras est un sujet émotionnel. Je me permets de vous répondre Nathalie Fiechter, PS, que lorsque j'entends que les caméras sous les arcades du ceff SANTÉ-SOCIAL n'ont servi à rien, je vais vous contredire. Elles ont été installées justement parce qu'il y avait du vandalisme (graffitis). Depuis qu'elles sont là, il n'y en a plus. Donc, efficacité tout de même. Le littering, on est d'accord on n'a pas le droit de poursuivre avec ces caméras. Mais cela va déjà résoudre une partie des problèmes. Ce que j'ai entendu ce soir, cela m'attriste. Le 26 octobre 2017, on a parlé de ces caméras, on a bien dit que ce n'était pas la seule et unique chose qu'on mettrait en place. Je pense que tout le monde ici est conscient que ce n'est pas en mettant 4 caméras sur une école qu'on va régler tous les problèmes. Par contre, en acceptant ce règlement aujourd'hui, vous nous permettez d'avoir une corde à notre arc, parce qu'ici tout le monde se rend compte qu'on a des problèmes à Saint-Imier. Il n'y a pas «rien» qui se passe à Saint-Imier. On doit agir, et les caméras cela nous permettrait d'avoir une pièce pour réaliser le puzzle. De résoudre si possible des problèmes, d'incivilité, de littering, de parcage, des choses qui viennent perturber le bon vivre ensemble à Saint-Imier. Effectivement, les caméras seules ne résolvent pas tous les problèmes, mais cela nous permettrait d'avoir une corde de plus à notre arc.»

Florine Pessotto-Bueche, ARC: «J'entends Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, qui dit que cela ne résoudra pas tous les problèmes. On en est bien conscient. Mais, moi, ce qui m'intéresserait de savoir, c'est quels problèmes vous comptez résoudre avec ceci. C'est un argument utilisé par pas mal de gens ce soir, mais il s'avère que la plupart des problèmes que l'on imaginerait miraculeusement pouvoir résoudre avec ces caméras ne pourront pas l'être puisqu'on ne pourra pas utiliser les images. Mais, alors, cela m'intéresserait de savoir quels seront les problèmes que cela va résoudre.»

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité: «A l'heure actuelle, nous avons de grands problèmes sur l'Esplanade des Collègues. J'entends ce soir qu'il faudrait envoyer les Travaux publics à 6h pour nettoyer la place. C'est impensable. Les Travaux publics font déjà un travail extraordinaire (déneigement, travail à la déchetterie, week-ends, Imérale), on ne va pas encore les envoyer à 6h pour réparer les bêtises de certains. Je suis persuadé qu'en posant des caméras, on va récupérer et redonner cette place aux enfants et éviter d'avoir sans cesse des bouteilles cassées, des mégots de joints. Cela déplacera peut-être le problème, mais l'école c'est important. C'est nos enfants.»

Florine Pessotto-Bueche, ARC: «Mais...»

Elisabeth Beck, présidente: «Florine Pessotto-Bueche, ARC: «On vous écoute encore, puis je vais passer au vote. Merci.»

Florine Pessotto-Bueche, ARC: «Merci à Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, pour sa tentative de réponse. Vous parlez de littering, de déchets. Vous parlez d'incivilités, mais ceci, ce ne sont pas des choses qui pourront être réglées avec les caméras. C'est écrit noir sur blanc. Ce sont des délits sans en être. Dieu sait que les déchets sur l'Esplanade des Collègues m'énervent tout autant que vous, et que je suis quelqu'un de respectueux, et que j'aimerais que tout le monde le soit au même titre que moi, mais la pose de caméras ne résoudra pas les problèmes que vous soulevez. Notre proposition de nettoyage avant que les enfants arrivent ce n'est pas une manière de dire que les Travaux publics font mal leur travail. Nous avons aussi mentionné que ce travail pouvait être réalisé par quelqu'un d'autre, une entreprise par exemple. Les caméras ne résoudront pas ce problème.»

Elisabeth Beck, présidente: «Voulez-vous rajouter quelque chose Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité?»

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité: «Non, merci.»

Elisabeth Beck, présidente: «Alors, nous allons passer au vote.»

Elisabeth Beck, présidente: «Oui M. Corentin Jeanneret, chef du Département économie et tourisme.»

Corentin Jeanneret, chef du Département économie et tourisme: «N'étant pas en charge de ce dossier, mais membre du Conseil municipal, je me permets juste de revenir sur ce que Florine Pessotto-Bueche, ARC, vient de dire. Du point de vue juridique, c'est exact, que pour tout ce qui est contravention

on ne peut pas déposer plainte et consulter les images. Donc, jeter un mégot, casser une bouteille, on ne pourra pas utiliser les images. En revanche, dès qu'on tombe dans tout ce qui est des délits, crimes, on peut déposer plainte et recourir aux images. Par exemple, atteinte à la propriété, casser une fenêtre, imaginons même lésions corporelles, là, les images pourront être consultées. Je voulais juste relever ceci.»

Elisabeth Beck, présidente: «Nous allons passer à la votation de l'amendement proposé par la fraction socialiste.»

Marie Ruchonnet, PS: «Suite aux préoccupations du corps enseignant concernant le fonctionnement des caméras, il est proposé l'amendement suivant: Horaire de fonctionnement, Art. 9: l'horaire de fonctionnement des installations est permanent, **sauf durant les cours.**»

Elisabeth Beck, présidente: «Bien, je vais passer en revue le règlement article par article. Je vous demande d'intervenir s'il y a lieu de s'arrêter sur un article.

... Il n'y a pas d'opposition à cette manière de faire...

Marie Ruchonnet, PS: «Oui, article 9.»

Elisabeth Beck, présidente: «Pouvez-vous nous relire l'amendement proposé?»

Marie Ruchonnet, PS: «Horaire de fonctionnement, Art. 9, L'horaire de fonctionnement des installations est permanent, **sauf durant les cours.**»

Christian Tharin, PLR: «Pour voter cet amendement, nous souhaitons le vote au bulletin secret.»

Elisabeth Beck, présidente: «Bien, je demande au vice-chancelier de préparer ce qu'il faut.»

... Le vote de l'amendement sera réalisé au bulletin secret...

... Les bulletins de vote sont distribués aux conseillers de ville par les scrutateurs...

Elisabeth Beck, présidente: «Je vous remercie de remplir votre bulletin de vote, de le plier en deux et de le glisser dans l'urne au moment du passage d'un scrutateur.»

Michel Ruchonnet, PS: «Je m'excuse, est-ce qu'on peut juste bien préciser la signification du bulletin OUI et du bulletin NON.»

Elisabeth Beck, présidente: «Oui, pardon, très bien. Vous écrivez OUI pour l'acceptation de cet amendement, qui précisera que le texte sera: Horaire de fonctionnement, Art. 9: l'horaire de fonctionnement des installations est permanent, **sauf durant les cours.** Vous écrivez NON si vous ne souhaitez pas cet amendement, et le texte restera: Horaire de fonctionnement, Art. 9: l'horaire de fonctionnement des installations est, en principe, permanente. En cas d'abstention, vous laissez votre bulletin sans aucune indication, il sera comptabilisé comme bulletin blanc.»

Michel Ruchonnet, PS: «Merci pour cette précision.»

... Les conseillers de ville inscrivent leur vote sur leur bulletin de vote, le glissent dans l'une des urnes des scrutateurs qui procèdent au dépouillement.

La secrétaire du Conseil de ville remet le procès verbal de vote à la présidente du Conseil de ville...



Elisabeth Beck, présidente: «Au vote, l'amendement est accepté par 19 voix pour. Il y a 10 voix contre. Il n'y a pas d'abstention. L'article 9 sera donc libellé comme suit: Horaire de fonctionnement, Art. 9: l'horaire de fonctionnement des installations est permanent, **sauf durant les cours.**»

Elisabeth Beck, présidente: «Je poursuis la lecture les articles.»

Elisabeth Beck, présidente: «Voilà, nous sommes arrivés au terme, vous avez encore la possibilité de prendre la parole avant le vote.»

Christian Tharin, PLR: «Pour le vote du Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier, nous demandons également le vote au bulletin secret.»

Elisabeth Beck, présidente: «Bien, nous allons procéder au vote par bulletin secret. M. le vice-chancelier, je vous laisse procéder à la préparation.»

Michel Ruchonnet, PS: «Ici aussi la présidente, pouvez-vous nous préciser exactement la signification du OUI et du NON. Si l'on veut des caméras, on met OUI. Si l'on ne veut pas de caméra, on met NON?»

Elisabeth Beck, présidente: «Alors, si vous souhaitez le Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier vous écrivez OUI. Si vous êtes contre ce règlement, vous écrivez NON. Si vous souhaitez rien sur votre bulletin, et il sera comptabilisé comme bulletin blanc.»

Michel Ruchonnet, PS: «Merci pour cette précision.»

... Le vote du Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier sera réalisé au bulletin secret...

... Les bulletins de vote sont distribués aux conseillers de ville par les scrutateurs...

...Les conseillers de ville inscrivent leur vote sur leur bulletin de vote, le glissent dans l'urne des scrutateurs qui procèdent au dépouillement. La secrétaire du Conseil de ville remet le procès verbal de vote à la présidente du Conseil de ville...

Elisabeth Beck, présidente: «Au vote, le Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier est refusé

par 17 voix. 10 voix étaient favorables au Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier. Il y a eu deux bulletins blancs.»

Patrick Domon, ARC: «Je voudrais dire que je regrette un peu ce qui se passe, parce que je trouve qu'on nous met dans une situation qui n'est pas agréable. C'est comme si l'on essayait d'identifier ceux qui ont conscience et ceux qui ne l'ont pas. Alors que je pense qu'on a tous conscience des problèmes rencontrés, et je ne comprends pas l'argument de Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, qui est, il l'a dit avant, de dire: «C'est une pièce dans un projet plus global.» Ceci est freiné ce soir, cette étape tue le projet, c'est ce que j'entends un peu entre les lignes. Peut-être j'exagère, mais pourquoi alors entrer dans un projet plus global par ce biais sensible? Je ne comprends pas.»

Elisabeth Beck, présidente: «Patrick Domon, ARC, le vote à bulletin secret est autorisé dans notre règlement. J'ai bien entendu vos remarques, mais je vous propose que l'on poursuive le traitement des points suivants de notre ordre du jour.»

Patrick Domon, ARC: «Mais, ce n'est pas un lieu de débat le Conseil de ville?»

Elisabeth Beck, présidente: «Oui, mais nous avons maintenant voté sur ce point.»

Patrick Domon, ARC: «Bien.»

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité: «Je souhaite juste répondre à Patrick Domon, ARC. Le 26 octobre 2017, il a été demandé qu'on fasse un rapport sur la vidéosurveillance et le coût de l'investissement d'un tel système. On a répondu à ce qui a été demandé par le Conseil de ville. Effectivement, c'est une pièce de puzzle que l'on a demandée. Je suis vraiment déçu. Vous avez amené des propositions de votre côté. Je les ai bien entendues. Un travailleur social: 33000 fr. Alors, je vous promets que si votre travailleur social résout les problèmes à Saint-Imier pour 33000 fr., je vous signe le chèque en sortant. Il y a des gens qui prennent le taureau par les cornes, qui essayent de faire quelque chose, et là, on leur coupe l'herbe sous les pieds. Tant pis.»

Elisabeth Beck, présidente: «Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et

mobilité, je vous remercie. Je crois que l'on a compris le sens de votre message. Nous allons encore écouter Christian Tharin, PLR, et puis nous passerons au point 7 de l'ordre du jour.»

Christian Tharin, PLR: «La fraction PLR prend acte de la décision. Nous l'acceptons. Néanmoins, nous attendons maintenant de notre conseil, et des autorités en général, de prendre le taureau par les cornes et de faire le nécessaire pour engager enfin une politique de sécurité de terrain. Merci.»

Patrick Tanner, maire: «En guise de conclusion j'aimerais dire que c'est effectivement une problématique que le Conseil municipal prend très au sérieux depuis plusieurs années. C'est une problématique complexe. Une partie des incivilités sont des nuisances qui en elles-mêmes sont considérées comme «non graves», car elles ne mettent pas en danger la population, mais qui additionnées sont des nuisances complexes à gérer. C'est bien là, la difficulté. Que ce soit les caméras, que ce soit les forces de l'ordre, on est parfois impuissant. Le Conseil municipal prend ce dossier à cœur, et plusieurs mesures sont en cours, que ce soit au niveau du département de Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, que d'autres départements. Vous dire aussi que cette problématique sera discutée avec les voisins, pour autant que cette séance puisse avoir lieu. Cette séance devrait se dérouler le 26 mars en présence de la Police cantonale, de la Police administrative, et de différents autres acteurs, qui viendront se joindre à nous avec le voisinage pour trouver des solutions. C'est l'addition de toute une série de mesures qui sera déterminante. Le Conseil municipal reviendra devant votre Conseil pour vous donner les conclusions et les axes de travail qui ont été développés et qui seront développés. Une fois qu'aura eu lieu la séance avec le voisinage, il y aura aussi peut-être des solutions auxquelles nous n'avions pas pensé. Je peux vous promettre que les discussions ont lieu au sein du Conseil municipal pour tenter d'éradiquer ce problème de nuisances.»

Elisabeth Beck, présidente: «Merci M. le maire. Merci de vous soucier de cette problématique, et aussi, d'essayer de trouver des solutions au sein de votre conseil.»

7. Fermeture d'une classe à l'école primaire pour l'année scolaire 2020-2021: décision

Rapport du Conseil municipal:

Nous vous remettons en annexe le rapport du directeur de l'école primaire concernant l'objet cité en titre.

Conformément à l'art. 5 du Règlement scolaire de la commune de Saint-Imier, le Conseil de ville est compétent pour l'ouverture ou la fermeture des écoles, des classes d'école enfantine, primaire ou secondaire degré I, sous réserve d'approbation par la Direction de l'instruction publique et sur préavis de la commission d'école concernée.

En raison d'effectifs en baisse à l'école primaire et enfantine, mais en raison également des exigences du canton de Berne qui fixe la moyenne du nombre d'élèves par classe entre 19,5 et 21, la direction de l'école primaire, sur conseil de l'inspection scolaire et sur préavis de la commission de l'école primaire, propose à votre autorité, pour la seconde fois consécutive, la fermeture d'une classe au niveau primaire. Cette mesure permet de répondre aux exigences cantonales en assurant une moyenne par classe de 17.47 à 19.64 élèves.

Dès la prochaine rentrée scolaire, cette mesure portera ainsi le nombre de classes à 14 pour l'école primaire et 5 pour l'école enfantine, contre 15 respectivement 5 actuellement. La fermeture d'une classe d'école primaire représente une diminution de 37 leçons. Les conséquences sur l'emploi seront atténuées par le départ en retraite d'une enseignante, par la non-reconduction de quatre leçons en contrat à durée déterminée ainsi que par une légère réorganisation de l'école en cours de validation par l'inspection scolaire. Sur cette base, seule une solution pour trois leçons supprimées devra encore être trouvée.

Compte tenu de la situation et des exigences fixées par le canton, le Conseil municipal unanime de la commission de l'école primaire, recommande à votre Conseil d'approuver la fermeture d'une classe à l'école primaire dès l'année scolaire 2020/2021.

Ouverture de la discussion :

Marie Ruchonnet, PS: « C'est avec intérêt que la fraction socialiste a pris connaissance du rapport du Conseil municipal quant à l'organisation de l'école primaire pour l'année scolaire 2020-2021. Selon les prévisions, l'effectif d'élèves pour l'année scolaire 2020-2021 sera réduit et donc le nombre d'élèves par classe exigé par les normes cantonales ne sera pas atteint d'où la fermeture d'une classe à l'école primaire. La question de la répercussion sur l'emploi tient particulièrement à cœur au parti socialiste et cette question a trouvé une réponse satisfaisante puisque les emplois ne seront que peu impactés grâce au départ d'une enseignante en retraite, par la non-reconduction de 4 leçons en CDD ainsi qu'une réorganisation légère de l'école. De facto, nous suivons donc les recommandations du Conseil municipal ainsi que celles de la Commission d'école primaire en acceptant la fermeture d'une classe à l'école primaire.»

Raphaël Perotto, ARC: « La fraction ARC a pris connaissance du rapport du Conseil municipal, ainsi que celui du directeur, concernant l'organisation de l'école primaire pour l'année 2020-2021. Pour la deuxième année consécutive, nous devons nous prononcer sur la fermeture d'une classe au niveau primaire. Devons-nous nous inquiéter de la baisse de contingent de nos écoles à l'heure où nous devons nous prononcer sur un crédit d'engagement conséquent pour l'assainissement d'une partie de ladite école? Non, si on en croit les prévisions d'effectifs pour les 4 prochaines années. A noter que cette fermeture nous permettra tout juste d'avoir la moyenne pour répondre aux exigences cantonales, mais elle ne nous met pas à l'abri d'une éventuelle 3^e fermeture si les prévisions d'effectifs devaient s'avérer trop optimistes. Fort heureusement et sans vouloir minimiser la suppression de leçons allouées aux enseignants sous contrat à durée déterminée, le départ à la retraite d'une enseignante et une légère réorganisation par la direction de l'école permettront d'atténuer les conséquences sur l'emploi du corps enseignant. Avec 17.47 élèves par classe, nous serions trop loin de la moyenne exigée par le canton. C'est pourquoi la fraction ARC approuve, non sans regret, la fermeture d'une classe à l'école primaire dès l'année scolaire 2020-2021 et remercie d'ores et déjà le conseil de direction de l'EPSI, et les autorités scolaires, des efforts consentis pour en atténuer les effets.»

Gisèle Tharin, PLR: « Nous avons pris bonne connaissance du rapport du Conseil municipal relatif à la fermeture d'une classe à l'école primaire pour l'année scolaire 2020-2021, ainsi que des exigences fixées par le canton. Bien que nous regrettions vivement cette mesure ainsi que la baisse d'effectif à l'école primaire et infantine, la fraction libérale radicale accepte à l'unanimité la fermeture d'une classe pour l'année scolaire 2020-2021.»

Au vote, la fermeture d'une classe à l'école primaire pour l'année scolaire 2020-2021 est acceptée à l'unanimité.

8. Motions et interpellations

Elisabeth Beck, présidente: « Je n'ai pas reçu de motion, par contre, j'ai reçu 3 interpellations sur le bureau du Conseil de ville.»

Elisabeth Beck, présidente: « Est-ce que le Conseil municipal souhaite la parole pour les réponses aux interpellations? »

Elisabeth Beck, présidente: « Cela ne semble pas être le cas, je donne la parole pour les nouvelles interpellations.»

Swann Thommen, ARC: « La fraction ARC suite à sa prise de position sur le Règlement sur la vidéosurveillance de la commune de Saint-Imier se permet d'interpeller le Conseil municipal sur les deux points suivants et d'insister afin d'avoir des réponses:

- Est-il possible de mettre en place soit par le biais du service des Travaux publics ou d'une entreprise privée une ronde de nettoyage quotidienne sur l'espace de l'esplanade entre 6h30 et 7h du matin afin de sécuriser cette espace pour nos enfants?
- Quelles sont les projets et alternatives actuellement en discussion pour s'occuper des incivilités commises par nos jeunes et ce dans quelle temporalité? »

Patrick Tanner, maire: « Je vais simplement faire une réponse de courtoisie immédiate à Swann Thommen, ARC. Je peux confirmer ce que j'ai dit tout à l'heure, le Conseil municipal est actuellement en pleine réactualisation de son plan d'action en matière d'incivilités. Il va affiner ce plan pour pouvoir le soumettre au voisinage concerné par ces incivilités. Une fois ces personnes rencontrées, nous allons réadapter si nécessaire notre plan d'action pour pouvoir le mettre en œuvre. Le Conseil municipal vous présentera son plan d'action le plus rapidement possible pour vous informer des mesures prises.»

Swann Thommen, ARC: « Merci.»

Gisèle Tharin, PLR: « Notre commune a développé ces dernières années des projets pour nos jeunes. Certains projets sont encore en cours d'élaboration. Nous nous réjouissons du travail effectué pour accompagner au mieux notre jeunesse. Notre fraction a proposé de mettre sur pied des cours d'informatique pour nos aînés, projet rendu possible et également en cours d'élaboration. Nous en sommes certains, ce projet connaîtra un grand succès. On le sait tous, notre temps évolue à grande vitesse laissant nos aînés de plus en plus démunis par rapport à tous les moyens que nous avons actuellement à disposition. Toutes les démarches administratives deviennent de plus en plus complexes et nécessitent souvent un appui externe qui n'est cependant pas toujours possible au travers du cadre familial. C'est pourquoi la fraction libérale radicale souhaite la création d'un poste de délégué coordinateur aux seniors. Le cahier des charges de ce délégué coordinateur pourrait s'apparenter aux différentes prestations fournies par Pro Senectute. Ce poste serait un atout fantastique pour permettre l'autonomie et l'indépendance le plus longtemps possible de nos seniors. En effet, il est fréquent de constater que nos aînés manquent de ressources, car la part administrative n'a pas été effectuée de manière appropriée. Ce délégué coordinateur pourrait les conseiller et les accompagner dans les différentes questions liées à l'avance en âge et dans les différentes possibilités sociales pouvant s'offrir à eux.»

Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale: « Je remercie Gisèle Tharin,

PLR, pour son interpellation. Je ne vais pas vous donner une réponse complète ce soir, mais déjà vous dire que c'est un sujet qui est débattu dans mes différentes commissions. Nous avons des discussions avec Pro Senectute pour l'intégration des cours concernant la caisse maladie, les prestations complémentaires, les demandes de moyens auxiliaires. Ce sont des cours que Pro Senectute propose déjà dans d'autres cantons, et nous sommes en train de voir pour installer ceci aussi à Saint-Imier. A Saint-Imier, nous avons déjà une grande chance, car au niveau de notre Agence AVS, les collaborateurs sont bien à l'écoute, et selon leurs disponibilités, ils donnent une aide précieuse aux aînés. Le sujet que vous relevez est en discussion au sein du Département de l'action sociale.»

Gisèle Tharin, PLR: « Merci.»

Christian Tharin, PLR: « La fraction PLR a décidé de regrouper trois questions qui finalement touchent toutes à la planification financière, même si les départements concernés ne sont pas les mêmes, quoique des collaborations nous semblent évidentes. D'autre part les réponses que nous recevrons permettront aussi de mieux cerner certains éléments liés au processus sur la fusion pour laquelle nos concitoyens seront appelés aux urnes le 27 septembre prochain.

a) Etat du patrimoine bâti

Nous demandons un rapport sur l'état du patrimoine bâti de notre commune et les montants qui devront être investis quasi obligatoirement dans plusieurs cas. Nous parlons ici:

- De l'école primaire (pour laquelle nous avons libéré ce soir 3 000 000 fr.).
- De l'école secondaire dont l'état se dégrade très très sérieusement.
- Des immeubles du patrimoine administratif (rue Jacques-David et rue de la Clef 37) qui sont dans un état déplorable.
- Du complexe Halles-Espace Beau-Site qui pose apparemment à nouveau des problèmes.
- Du bâtiment communal qui donne aussi des soucis.
- Sans oublier l'ancien Home et le bâtiment des Abattoirs dont les gestions nous sont dévolues.
- Et peut-être de l'Ancien manège si les efforts en cours n'aboutissent pas.

La liste pourrait s'allonger...

Nous rappelons que les pertes d'exploitation sont actuellement supportées par les contribuables ce qui est contraire à la loi sur les communes qui précise que les immeubles du patrimoine administratif doivent tourner.

Y a-t-il aussi dans les autres communes de la fusion, Courtelary, Cormoret, Sonvilier et Renan des bâtiments à assainir? Et pour quels montants?

Ces divers montants ont-ils été intégrés dans la projection financière liée à la « Fusion » avec un 1^{er} budget qui doit nous être présenté le mercredi 18 mars prochain?

b) Gestion des eaux

Nous demandons un rapport précis, chiffré sur l'état des conduites d'eau, l'assainissement de notre réseau d'eau de manière systématique, le

raccordement aux eaux usées, la réalisation des assainissements indispensables sur nos montagnes (raccordements, gestion des fosses septiques et élimination des puits perdus par exemple). Nous croyons savoir que le canton va contraindre les communes à mettre en ordre leur réseau d'ici 2023. Qu'en est-il, dans ce domaine spécifique, des communes concernées par une éventuelle fusion?

Le PLR veut connaître l'état des réseaux avant la votation, ainsi qu'une estimation du coût de l'assainissement pour toute la zone concernée par la votation du 27 septembre 2020.

Ces divers montants ont-ils été intégrés dans la projection financière liée à la « Fusion » avec un 1^{er} budget qui doit nous être présenté le mercredi 18 mars prochain?

c) Etat des routes

La fraction libérale-radical demande le plan d'investissement pour l'entretien des routes (nous savons que pour Saint-Imier un rapport existe avec des chiffres qui sont préoccupants, mais qui reflètent la réalité) (pour nous, entretien = surface, routes, trottoirs) et partie souterraine (électricité, gaz, eaux, ...), ainsi que pour l'entretien des routes de montagne par des syndicats, car les communes participent au financement des syndicats.

L'état des routes et des trottoirs fait parler, je dirai jaser, nos concitoyens dans plusieurs zones de notre localité.

Qu'en est-il dans les autres communes?

Le PLR veut connaître l'état des routes au sens large avant la votation ainsi qu'une estimation du coût de l'assainissement pour toute la zone concernée par la votation du 27 septembre 2020.

Ces divers montants ont-ils été intégrés dans la projection financière liée à la « Fusion » avec un 1^{er} budget qui doit nous être présenté le mercredi 18 mars prochain?

La fraction libérale-radical doit disposer de ces chiffres afin de se forger une idée précise:

- Des dossiers à gérer et à résoudre de manière impérative à l'avenir à Saint-Imier et les implications financières et politiques qu'elles auront dans le futur sur la vie de notre localité.
- Des enjeux de la votation du 27 septembre en sachant clairement la préparation financière liée au budget planifié pour l'éventuelle 1^{re} année de la commune d'Erguël prend en compte ou non les montants liés aux trois domaines abordés dans notre interpellation.

Les rapports exigés ce soir par notre fraction doivent nous fournir des réponses claires, précises, sans ambiguïté sur la réalité dans ces 3 premiers domaines abordés par notre fraction.»

Patrick Tanner, maire: « Nous n'avons pas de baguette magique. Effectivement, la longue liste que vous demandez en prévision de la fusion me paraît déjà très difficile à inventer avec des études dans différentes communes pour connaître l'état de leurs équipements. Ce que je peux simplement préciser ici, c'est que la plupart des équipements, que ce soit l'eau, l'électricité, le gaz, et pour une partie les routes,

font l'objet de financements spéciaux qui doivent être autofinancés par les taxes. Ce n'est pas tout à fait le cas pour les routes, mais un financement spécial existe également à ce niveau-là. Ce que nous voyons aussi vous dire, sans dévoiler les informations qu'on va livrer le 18 mars, c'est que bien évidemment les budgets tels qu'ils ont été construits et consolidés au niveau de la planification financière tiennent compte des planifications financières des différentes communes concernées par la fusion, et donc des projets que nous avons faits. Qu'il y ait fusion ou pas, les plans financiers des communes sont construits par rapport à leur capacité à faire face à ces investissements. La question des immeubles avait déjà été menée par votre autorité par rapport au patrimoine financier. J'espère que nous pourrions vous apporter lors de la fusion un maximum d'informations par rapport à vos craintes au niveau financier et aussi sur l'état de nos réseaux. C'est notamment à l'urbanisme au niveau des routes qu'un inventaire existe, pour l'équipement la situation existe également et est tenue à jour en permanence et pour les bâtiments, ces informations existent aussi et elles sont en train de se mettre en place par l'intermédiaire de la motion que le PLR, sauf erreur, a déposée. Ces travaux sont en cours avec ou sans fusion. L'importance des investissements auxquels nous pourrions faire face ne permettra pas de les réaliser dans un laps de temps qui est de 2-3 ans. Nous essayons de poursuivre le rattrapage des investissements qui n'ont pas été faits par le passé et nous le faisons au rythme auquel nos finances communales le permettent. Et puis, vous savez bien que vu les décisions du Grand Conseil qui viennent de tomber, sauf erreur hier, nous connaissons les incidences importantes que la loi fiscale aura pour notre commune ainsi que les incidences de l'évaluation générale des immeubles pour laquelle le Grand Conseil a fixé la valeur médiane à 70 %, ce qui va engendrer une perte supplémentaire annuelle de 55 500 fr. pour notre commune. Tout ces éléments ont été pris en compte dans la projection de la nouvelle commune et je me réjouis de vous communiquer ces données le 18 mars prochain. Ce rapport sera aussi remis à votre Conseil de ville puisque vous vous prononcerez le 18 juin sur le préavis que vous donnerez au Corps électoral pour la fusion et l'ensemble de ces choses fait partie du paquet de mariage. Nous reprendrons vos différentes questions au sein du Conseil municipal et essayerons d'y répondre au mieux compte tenu des délais très courts et du nombre important de départements concernés par votre interpellation. Nous y reviendrons ultérieurement.»

Christian Tharin, PLR: « Merci pour ces premiers éléments de réponse.»

9. Petites questions

Elisabeth Beck, présidente: « J'ai reçu 1 petite question sur le bureau du Conseil de ville.»

Elisabeth Beck, présidente: « Est-ce que le Conseil municipal souhaite la parole pour les réponses aux petites questions? »

Elisabeth Beck, présidente: « Bien, il ne semble pas y avoir de réponse aux petites questions, je donne la parole pour la nouvelle petite question.»

Yann Doutaz, PLR: « Suite aux informations lues dans la presse régionale, la fraction PLR souhaite savoir:

- Le nombre de parts sociales qui étaient détenues par la commune de Saint-Imier dans la bientôt ancienne structure de Hébron.
- Si la commune de Saint-Imier est encore actuellement détentrice de toutes les parts sociales ou d'une partie de celles-ci durant cette phase de transition.
- Et qu'en sera-t-il dans le futur dans la nouvelle structure de Hébron? »

Patrick Tanner, maire: « L'EMS Hébron est une coopérative dans laquelle la Municipalité a 68 parts sociales d'une valeur de 500 fr. A préciser tout de même que peu importe le nombre de parts sociales, chaque coopérateur ne dispose que d'une seule voix. C'est le principe d'une société coopérative. Nous avons été associés au projet de réaffectation du site de Mont-Soleil. Le projet qui est aujourd'hui présenté à Courtenay a aussi été discuté avec les acteurs du 3^e âge à Saint-Imier, et le Conseil municipal a eu un échange avec l'Exécutif de Courtelary qui s'était engagé sur le principe à reprendre nos parts sociales. Bien évidemment ce transfert ne peut pas se faire de gré à gré entre deux communes. Il nécessite l'accord de l'assemblée générale d'Hébron. Selon les discussions, on nous a demandé de patienter jusqu'au vote du 27 septembre concernant la fusion des communes. En effet, en cas de fusion, ces parts sociales seraient réintégrées dans les comptes de la nouvelle commune d'Erguël. Le Conseil municipal a donc suspendu sa demande jusqu'au 27 septembre. Si la fusion devait ne pas aboutir, nous réactiverons notre demande de nous défaire de ces parts sociales et de proposer à l'assemblée générale de les laisser à une autre collectivité publique si celle-ci est toujours intéressée naturellement.»

Yann Doutaz, PLR: « Merci.»

10. Divers et imprévu

Elisabeth Beck, présidente: « Je n'ai pas de divers et imprévu. Est-ce que quelqu'un demande la parole? »

Michel Ruchonnet, PS: « Ma chère Elisabeth, le PS du Haut-Vallon est fier de toi. Nous t'offrons ces quelques fleurs. Fais-nous une belle année.»

Elisabeth Beck, présidente: « Merci, je suis très touchée.»

... Applaudissements...

Elisabeth Beck, présidente: « Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole? »

Elisabeth Beck, présidente: « Cela ne semble pas être le cas, je vous remercie, et je lève la séance.»

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 05.

Au nom du Conseil de ville

Présidente: Elisabeth Beck, présidente
Secrétaire: Tiago Rodrigues, vice-chancelier



Les bons de garde, c'est parti !

Depuis peu, le système de bons de garde est en place à Tramelan et accessible aux parents désireux de trouver une solution de garde pour leur(s) enfant(s). Ceux-ci peuvent accéder de suite à l'application en ligne kiBon (www.kibon.ch) pour la rentrée scolaire 2020. Toute information supplémentaire peut être obtenue sur la page internet du site communal dédiée aux bons de garde (www.tramelan.ch > services > bons de garde) ou auprès du Service social communal le vendredi durant les heures d'ouverture de l'administration, par téléphone au 032 486 99 37 ou par messagerie courriel à l'adresse bonsdegarde@tramelan.ch.

En bref

Le paysage de l'accueil extrafamilial subit une profonde mutation dans le canton de Berne. Le 13 février 2019, le Conseil-exécutif a décidé d'introduire le système des bons de garde d'ici à 2021. L'actuel système de subventionnement des places en crèche sera supprimé. Dès janvier 2021, le canton financera l'accueil extrafamilial et la prise en charge des enfants en âge préscolaire uniquement par le biais de bons.

Le Conseil municipal de Tramelan a décidé de mettre en place le système des bons de garde dès le 1^{er} août, à l'instar de nombreuses communes du Jura bernois. Il a également décidé de ne pas limiter le nombre de bons de garde distribués aux habitants de la localité.

Les communes qui adhèrent au nouveau système seront autorisées à porter à la compensation des charges sociales la majeure partie des dépenses occasionnées par les bons de garde à titre de prestations d'insertion sociale. Ainsi, dans le nouveau système, le canton cofinancera désormais les places d'accueil selon les besoins et non plus selon le subventionnement des places d'accueil. Les communes qui remettent des bons de garde peuvent porter à la compensation des charges les dépenses qui en découlent, déduction faite d'une franchise de 20%. Cette franchise est inscrite au budget à hauteur de 112 000 francs en 2020. Elle pourrait augmenter avec le temps, en fonction du nombre de bons que la Municipalité délivrera.

Ces nouveautés favoriseront la conciliation entre vie familiale

et vie professionnelle ainsi que l'intégration de la population migrante. Le Conseil municipal et le Conseil général de Tramelan soutiennent pleinement la démarche, la commune offrant déjà de nombreuses facilités pour les familles. Les bons de garde seront donc introduits sans restriction.

Au départ...

Le 13 février 2019, le canton de Berne a approuvé l'Ordonnance révisée sur les prestations d'insertion sociale (OPIS) ainsi que l'Ordonnance de Direction sur le système des bons de garde (ODBG) et fixé leur entrée en vigueur au 1^{er} avril 2019. Les communes sont libres de participer ou non au système des bons de garde. Celles qui ne souhaitent pas y prendre part perdront leur droit aux subventions cantonales pour les crèches. Par conséquent, au vu de la demande en places de crèches à Tramelan, le Conseil municipal a décidé de participer au nouveau système. Avec ce nouveau système, le canton supprimera les contingents de places subventionnées dans des crèches. Tous les parents ayants droit recevront un bon, qui sera davantage lié à leur taux d'activité et à leur revenu.

Conditions d'octroi

Les personnes élevant seules leur(s) enfant(s) doivent travailler à 20% au moins et les couples à 120%. Concernant les enfants fréquentant l'école enfantine, le taux d'activité doit être de 40% (personnes seules) ou de 140% (couples). Sont assimilées à une activité professionnelle la recherche d'un emploi, la fréquentation d'une formation ou



d'un perfectionnement d'ordre professionnel, la participation à un programme d'occupation et d'insertion ainsi que la limitation de la capacité à assumer la prise en charge en raison d'un problème de santé, qui doit être attestée par un médecin.

Les parents n'exerçant pas d'activité lucrative ou seulement à temps partiel peuvent aussi recevoir un bon de garde si l'enfant nécessite une prise en charge extrafamiliale afin de favoriser son intégration sociale ou linguistique en vue de son entrée à l'école obligatoire.

Les bons de garde sont octroyés uniquement aux familles disposant d'un revenu déterminant de moins de 160 000 francs. Le calcul du revenu déterminant, qui reste inchangé par rapport au système actuel, se fonde sur le revenu et la fortune des parents

ainsi que sur la taille de la famille.

Au bénéfice d'un bon par enfant, les parents pourront placer celui-ci ou ceux-ci dans une crèche à Tramelan, ou dans tout le canton de Berne. Ils pourront faire valoir le bon soit à Tramelan, soit dans la localité où ils exercent leur profession.

Les enfants seront pris en charge par toutes les institutions bénéficiant de l'autorisation de l'Office cantonal des affaires sociales. Ainsi, toutes les structures qui remplissent les conditions fixées par cet organe cantonal peuvent participer au nouveau système et accepter des bons. La distinction actuelle entre crèches privées et crèches subventionnées est supprimée. Ces conditions ont été définies par le canton de manière à offrir aux prestataires une grande liberté entrepre-

neuriale. Le canton ne prescrit, entre autres, plus de prix maximum pour la prise en charge. Les crèches et les organisations d'accueil familial de jour définissent leurs tarifs en toute autonomie.

Actuellement, les crèches privées sont surveillées par le canton, alors que les crèches subventionnées sont placées sous la responsabilité des communes. L'introduction des bons de garde abolit cette distinction entre ces deux types de structures. Après le passage au nouveau système, il ne restera par conséquent que des crèches qui fonctionneront selon le principe de l'économie de marché. Celles-ci pourront décider d'accepter les bons en tant que moyen de paiement, à condition de disposer de l'autorisation correspondante. La surveillance des crèches sera harmonisée par le canton et fera l'objet d'une nouvelle réglementation. Par conséquent, et selon les informations dont nous disposons actuellement, le canton devrait définir à l'avenir les conditions d'octroi dans les grandes lignes uniquement. Les communes seront chargées d'accorder les autorisations et de surveiller les structures d'accueil sur leur territoire.

Montage financier

Les bons de garde seront pris en charge par les parents, la commune et le canton. La part cantonale sera financée par le biais de la compensation des charges. Le montant du bon de garde sera dépendant du revenu déterminant d'une famille. Il s'élèvera au maximum à 100 francs par journée de prise en charge et à 8 fr. 50 par heure de prise en charge chez des parents de jour. Ce rabais maximal sera accordé jusqu'à un revenu déterminant de 43 000 francs. Plus le revenu augmentera, plus le cofinancement diminuera linéairement. Dès que le montant atteindra 160 000 francs, les parents n'auront plus droit à un rabais. Les frais pour les bons seront assurés à 80% par le canton (compensation des charges) et à 20% par les communes bernoises. Les parents paieront de toute façon au moins 7 francs par jour de prise en charge ou 70 centimes par heure de prise en charge chez des parents de jour.

A Tramelan

À Tramelan, l'association privée *Les Lucioles* continuera à offrir des places de crèches.

Dans la localité même, actuellement le nombre de places subventionnées s'élève à 18 et deux places privées.

Le Service social emploie depuis le 1^{er} avril une collaboratrice administrative à hauteur de 20% pour accompagner les usagers des bons dans leur démarche administrative. Ce taux n'est pas compris dans la compensation des charges et sera assumé entièrement par le contribuable tramelot. La commune s'est vue dans l'obligation de créer un poste nouveau à cet effet.

Depuis avril, les parents cherchent une place dans une garderie ou auprès d'une organisation d'accueil familial de jour ayant adhéré au système des bons de garde et ensuite déposent une demande de bon de garde dans leur commune de domicile via l'application en ligne kiBon.

Nouvelle réglementation communale

L'introduction du système de bons de garde nécessite dans le cas de Tramelan une adaptation législative. Le Conseil municipal a en effet décidé de ne pas limiter le nombre de bons de garde, mais il se réserve la possibilité d'introduire une telle limite dans un règlement, en fonction de l'évolution des coûts pour la Municipalité. En 2020, la franchise dont la commune devra s'acquitter s'élève à 112 000 francs. Ce montant est une évaluation de la demande sur la base du calcul actuel de subventionnement. Il est probable que la demande s'élève avec le temps, ce qui provoquera une hausse de l'engagement financier communal qui n'est toutefois pas connu.

Le Conseil général de Tramelan sera invité lors de sa prochaine séance à approuver le contenu d'un nouveau règlement, le Règlement sur les bons de garde. Ce texte législatif devait initialement être adopté lors du Conseil général du 27 avril qui a été reporté. Il fixe la manière dont le Conseil municipal entend fonctionner en la matière. Les communes bernoises ont une large marge de manœuvre, le canton leur ayant laissé la liberté d'offrir des bons de garde ou pas, de le faire de manière autonome ou en intercommunal, de limiter les bons de garde ou de ne pas limiter leur édition, de fixer des critères plus généreux d'octroi de subventionnement ou de se cantonner au minimum autorisé. | cm

Le clin d'œil

ÉLECTIONS AMÉRICAINES ET CORONAVIRUS



COURRIER DE LECTEUR**Encore les éoliennes**

Tout débat mérite du respect pour autant que l'argumentaire des camps opposés soit étayé, correct et surtout pas mensonger.

Ayant vécu et travaillé en tant qu'agriculteur à 300 m, resp. 400 m, resp. 700 m, resp. 800 m des éoliennes à Mont-Crosin, je me permets de me prononcer dans la jungle des opinions.

Nous avons vécu exactement pendant 17 ans *sous les éoliennes*. Nous avons vu ériger les trois premières éoliennes, l'élargissement du parc ainsi que le *repowering*, donc le remplacement des premières, des petites éoliennes, par les grandes, trois fois plus puissantes.

Bien sûr, les périodes de construction furent un défi, qui nécessitait le respect mutuel de tous les acteurs. Toutefois, nos besoins, nos impératifs au niveau de nos bêtes, de l'exploitation de nos terres, ont toujours été respectés. Tous les dégâts à nos cultures, nos barrières, etc. ont toujours été correctement dédommagés.

Certes, la montagne a changé; l'impact surtout visuel est incontestable. Mais combien nos montagnes ont-elles changé les dernières années! Les écoles ont été fermées, bon nombre de restaurants ont mis la clef sous le paillason, les chemins ont été goudronnés. Le calme, le silence de nos montagnes ont cédé au bruit des véhicules motorisés!

Quel fut l'impact sur notre exploitation agricole? Je ne me rappelle pas que nos bêtes aient été gênées, voire effrayées par les éoliennes. Je ne pense pas non plus que nous ayons récolté moins de foin, de pommes de terre ou de céréales à cause des éoliennes. L'impact

sur notre vie privée fut incontestable. Si avant les éoliennes ne passait que de temps en temps un touriste perdu, après ils étaient des milliers (15000 les premières années) à venir voir ces turbines. Cet afflux inattendu nous permettait d'offrir des prestations touristiques avec nos chars attelés. Une activité intéressante tant au niveau monétaire qu'au niveau humain. Hélas, nos chevaux ne s'attelaient pas tout seuls! Je dresse un bilan de mon avis bien positif, et je termine par quelques réflexions de principe:

- Je suis toujours un défenseur convaincu de l'énergie éolienne.
- Elle nous permet de mettre en valeur notre seule matière première - le vent, inépuisable.
- Cette énergie absolument propre, qui ne laisse pas de déchets dangereux, tels que les déchets nucléaires.
- Une éolienne se démonte en quelques jours.
- L'état d'origine est rétabli sans contamination. Donc nos vaches y broutent à nouveau - leur lait ne contient aucun résidu dangereux.

J'invite tous, mais surtout *le groupe à risque* dont je fais partie, de laisser faire la jeune génération, qui doit faire face à un avenir toujours plus compliqué, plus incertain.

Faisons le pas vers une ouverture d'esprit digne des habitants des hauteurs jurassiennes! Depuis ces hauteurs on voit loin, très loin, il me semble!

*henri spychiger,
agriculteur retraité,
les reussilles*

AUTISME JURA BERNOIS

Lancement d'AuReCo pour une meilleure prise en charge des autistes

Une association en faveur des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA), vient d'éclorre dans le Jura bernois: *Autisme Ressources et Compétences (AuReCo)*. Elle vise la mise en place d'un véritable centre de compétences pour une prise en charge optimale des personnes avec TSA, de l'enfance à l'âge adulte. Cette nouvelle venue travaillera en étroite collaboration avec Autisme Jura bernois et le canton de Berne.

La problématique de l'autisme est de plus en plus évoquée dans le Jura bernois et plus largement dans la partie francophone du canton de Berne. La prise en charge et l'accompagnement des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme sont compliqués et les institutions actuelles ne sont pas forcément adaptées ou formées à l'accueil des personnes avec TSA. Partant de ce constat, un groupe de travail, composé de professionnels en TSA et de familles, planche depuis de nombreux mois à la création d'un centre de compétences qui renforcera la prise en charge des personnes avec TSA et de leurs familles.

AuReCo: un réseau de professionnels impliqués dans le TSA

Les réflexions du groupe de travail ont abouti à la récente fondation d'Autisme Ressources et Compétences (AuReCo) le 21 mars dernier. L'objectif est de proposer la création d'un centre de compétences proposant une prise en charge en français et un accompagnement, de la petite enfance à l'âge adulte, aux personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme et à

leur entourage. L'association vise le regroupement de l'ensemble des acteurs concernés par l'autisme ainsi que des professionnels, experts du domaine, dans un même centre. Cette infrastructure aura pour mission la création et le suivi de différents projets: prise en charge précoce, éducation scolaire adaptée, lieu de vie adapté, transition vers l'âge adulte et la vie professionnelle, favorisation de l'accès au marché du travail, coaching familial, etc.

Parents, professionnels et canton main dans la main

Dans le cadre de ses projets, AuReCo est déjà en contact étroit avec différentes instances du canton de Berne. Cette collaboration devrait aboutir très prochainement à une amélioration de l'offre pour les prises en charge scolaires et éducatives des enfants avec TSA, avec ou sans déficience intellectuelle. Il s'agit d'une première avancée réjouissante qui devrait permettre la mise en route de nombreux autres projets en faveur des enfants et des adultes TSA de notre région et de leurs familles.

En outre, AuReCo maintient des liens étroits avec les parents d'Autisme Jura bernois.

Ainsi, en sus d'un parent déjà membre des deux associations, une autre place au sein du comité d'Autisme Ressources et Compétences est réservée à un représentant d'Autisme Jura bernois.

AuReCo est actuellement à la recherche de membres, professionnels ou familles, désireux de rejoindre l'association afin de participer à un projet ambi-



tieux et inédit en faveur des personnes avec TSA habitant dans la partie francophone du canton de Berne. | br

COURRIER DE LECTEUR**La fusion des communes et ses armoiries**

Permettez-moi tout d'abord de remercier ceux qui s'engagent à la réussite de cette fusion. Il est évident qu'il est plus facile de critiquer que de construire.

Cependant, les trois projets d'armoirie proposés pour cette nouvelle commune me laissent perplexes.

Nous avons le privilège d'admirer ce magnifique château d'Erguël qui surplombe le Haut-Vallon, encadré d'une nature merveilleuse où chacun peut s'identifier. En train, en voiture, en vélo, à pied, c'est toujours un plaisir de contempler

ce petit édifice qui nous inspire calme et sérénité.

Pourquoi proposer une tour raide, froide, sans âme, n'ayant aucun lien avec notre beau château. Il s'agit plutôt d'une tour de garnison, édifice militaire pas adapté au sujet qui nous interpelle. Je ne parle pas des hirondelles.

En conclusion, je suis étonné que dans nos villages, notre région, on n'ait pas trouvé un graphiste, dessinateur ou créateur qui certainement aurait su proposer une véritable armoirie. | pierre-andré rochat, saint-imier

Réclame

Pour vous démarquer en un clin d'œil

Agence de communication

Logo / Graphisme Campagne publicitaire Multimédia
Site internet Création de stand www.clin-d-oeil.net

LA ROSERAIE

La Roseraie
Home médicalisé pour personnes âgées propose:

des **COURTS SÉJOURS**, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

Sudoku N° 0003

facile

2					5		8	4
					3	2		5
8	5					7	9	
			2	4				
		1				8		
				8	6			
	4	6					7	3
3		5	6					
7	1		3					9

La solution paraîtra dans le prochain numéro

Sudoku N° 1002

moyen

9			3				5	6
	2			6		4		
3					7			
	3	7	2					5
	8		1	7	6		9	
4					3	7	2	
			5					8
		8		4			1	
6	1				8			9

La solution paraîtra dans le prochain numéro

Solutions de la semaine dernière

Sudoku N° 1001

Solution

3	8	7	4	1	6	2	5	9
2	6	5	3	7	9	4	1	8
4	9	1	2	5	8	7	6	3
7	2	8	9	3	5	1	4	6
6	5	3	1	2	4	9	8	7
1	4	9	6	8	7	3	2	5
8	1	2	5	9	3	6	7	4
5	3	6	7	4	1	8	9	2
9	7	4	8	6	2	5	3	1

Sudoku N° 0002

Solution

4	9	8	7	1	6	3	2	5
3	5	2	4	9	8	6	1	7
1	6	7	5	3	2	8	4	9
5	1	9	6	2	4	7	3	8
8	3	4	1	7	9	5	6	2
2	7	6	8	5	3	4	9	1
7	2	5	3	6	1	9	8	4
9	4	3	2	8	7	1	5	6
6	8	1	9	4	5	2	7	3

Retrouvez
le journal
de la semaine
dernière

EN LIGNE

bechtel-imprimerie.ch

VOL LIBRE JURA 

Fermeture des sites de vol avec effet immédiat !

En relation avec la crise du coronavirus, le Club de Vol libre Jura (VLJ), qui réunit les parapentistes et deltistes du Jura et du Jura bernois, a décidé de fermer tous ses sites avec effet immédiat. Le VLJ prend ainsi une mesure historique. Cela concerne une vingtaine d'aires de décollage. L'interdiction sera levée dès que la situation sanitaire le permettra.



Décollage de Raimeux Sud

Eviter de surcharger les services d'urgences hospitaliers en cas de blessure: c'est dans cet esprit que le VLJ (fort de quelque 300 membres) a décidé de fermer tous les sites qu'il gère sur le territoire cantonal jurassien de même que dans le Jura bernois. Il suit en cela les recommandations du Conseil Fédéral.

Pour motiver sa décision de fermer tous les sites, le VLJ se base également sur les recom-

mandations de la Fédération Suisse de vol libre (FSVL) qui, sur son site internet, explique que la pratique du parapente et du delta n'est pas formellement interdite, mais que d'éventuels accidents pourraient surcharger les hôpitaux.

Afin de faire passer le message, le VLJ a informé tous ses membres et des panneaux expliquant la démarche ont été installés sur tous les sites. | cp



Panneau de fermeture du site

JURA'LTITUDE XC 

Edition 2020 reportée !

Ce qui n'était encore qu'une hypothèse il y a quelques semaines est aujourd'hui une réalité. Après avoir pesé le pour et le contre, les organisateurs de la Jura'ltitude XC ont dû se résoudre à l'évidence: le coronavirus a raison de l'édition 2020. En clair, les incertitudes sont trop nombreuses pour maintenir la course, estime le président

du comité d'organisation Vincent Aubry. Il en va également de la solidarité avec le personnel hospitalier qui est actuellement extrêmement sollicité.

L'édition 2020 aurait dû se tenir selon une nouvelle formule. Les dates de la course l'année prochaine ont déjà été fixées, du 19 au 21 juin, avec départ et arrivée à Moutier. | cp

HOCKEY CLUB CORTÉBERT 

Le club a besoin de vous !

Le HC Cortébert est au regret d'annoncer l'annulation du carnaval qui devait se tenir le 25 avril en raison de la pandémie de coronavirus, cela représente une grande perte financière.

Dans un premier temps, nous tenons à remercier toutes et tous ceux qui nous ont soutenus depuis ces nombreuses années, 78 ans exactement et profitons de cette publication pour faire appel à votre soutien et à votre

générosité pour que notre club puisse encore vivre lors de la prochaine saison, car sans les recettes du carnaval, cela va être très difficile de continuer.

C'est pour cela que nous nous permettons de vous solliciter et d'avance, au nom de tous les joueurs, nous vous disons un grand merci. | sn

Le compte pour un soutien au HC Cortébert, IBAN: CH94 0079 0042 9298 6812 2

SOCIÉTÉ DE TIR LA VIGNEROLLE 

Des nouvelles et des résultats

La saison 2019-20, 10 m, au pistolet à air comprimé s'est malheureusement terminée brutalement. En effet, malgré que le tir au pistolet soit un sport individuel, il a tout de même fallu se référer aux instances supérieures et fermer le stand de tir. Nous avons dû annuler les deux derniers soirs d'entraînements, ainsi que le tir de clôture.

La saison de tir 25 et 50 mètres n'a quant à elle pas pu démarrer et tous les concours prévus d'ici fin mai sont d'ores et déjà annulés. Le tir fédéral prévu au mois de juin-juillet à Lucerne est lui aussi reporté en 2021 à la même période.

Cependant la saison de tir à air comprimé a tout de même comporté plusieurs concours dont voici les principaux résultats.

3^e concours des Trente

Notre compétition annuelle a pu avoir lieu juste avant le confinement. 76 participants licenciés venant de différentes sociétés bernoises, jurassiennes, argoviennes ou soleuroises se sont affrontés sur un programme de 30 coups, dans une ambiance chaleureuse, car après l'effort la fondue était la récompense.

Les vainqueurs sont Patrick Weber, La Vignerolle; Andreas Kissling, SV Oberbuchsiten et Florian Plattner, SG Itingen, avec chacun un total de 285 points. Le premier junior, U19, est Léo Tobler de la société des Geais de

Pleigne. Le premier vétérans est Markus Abt, SV Oberbuchsiten, 278 points. Ueli Jossen, PS Neufel-Pieterlen avec 271 points est premier des seniors-vétérans. Chez les plus jeunes, Théo Mottet est premier U17 avec 238 points.

Depuis 3 ans, il y a la possibilité de tirer ce concours sur un appui fixe. 13 y ont pris part. Le champion n'est qu'autre que le Champion suisse en titre soit Beni Grazioli de PS Niedergösgen qui a battu son record suisse avec 296 points.

Un fait réjouissant pour cette 3^e édition est le nombre de jeunes qui ont participé. Merci à Pleigne, Porrentruy, la Stadt Solothurn et aux jeunes de La Vignerolle.

Et encore d'autres résultats

Pour ce qui en est des compétitions internes et des concours que nous pouvions tirer dans notre stand durant cette saison, voici quelques résultats:

Coupe PAC: la finale a été intense entre Yann Schindler et Patrick Weber. Pendant une bonne partie de cette super finale, Yann était devant, mais voilà il faut gérer la pression et quand celle-ci a un raté et que son adversaire a un mieux, cela bascule. Patrick gagne avec 94.7 points l'édition 2019-20 contre 86.7 pour Yann.

Concours des épingles: Cédric Mathez, Christophe Adler, Laurent Tièche, Raphaël Stampfli et Yann Schindler ont obtenu les minimums exigés pour obtenir les épingles

bronze, argent et or ou les points bonus. Cinq autres tireurs obtiennent bronze et argent et 3 tireurs seulement le bronze.

Concours individuel: Christophe Adler obtient la distinction avec 357 points.

Concours individuel junior: Cédric Mathez avec 680 points obtient la distinction.

Match AJBST pistolet 10 m: champion AJBST, Patrick Weber, 561 points.

Match AJBST U17 pistolet 10 m: champion Cédric Mathez, 338 points.

Maîtrise populaire AJBST pistolet 10 m: 1^{er} Patrick Weber, 373 points.

Championnat de groupes Elite P-10 m: le groupe 1 de Sonceboz totalise 4308 points. Dommage, il leur manque 12 points pour obtenir la médaille sur 480 coups tirés. Le groupe 1 est classé au 80^e rang suisse sur 169 groupes. Ce qui représente le meilleur classement obtenu depuis une décennie. Ce groupe a également été qualifié pour la Finale cantonale à Schwaderbau, mais le total du groupe, 1362 points, était bien en dessous des tours suisses réalisés dans nos murs. Toute expérience est bonne à prendre pour les prochaines années. Le groupe 2 a également contribué à cette bonne performance d'ensemble du groupe 1. Cette manière de faire sera à renouveler l'année prochaine. Bravo à Patrick, Yann, Laurent, Raphaël, Christophe, Christian, Henri et Bernard.

Championnat de groupes Juniors P-10 m: notre groupe a totalisé 2845 points, soit le 46^e rang sur 48 au niveau suisse. Ceci est également bon pour acquérir de l'expérience, bravo à Cédric, Théo et Benoît.

Dans le cadre de notre relève interne, nous avons 8 jeunes qui ont participé avec assiduité aux entraînements et compétitions. Quatre nouveaux jeunes U13 ont participé pour leur première année. Six d'entre eux ont pu participer à la Finale cantonale dans leur catégorie d'âge, soit U15, U17 et U21 filles. En U17, Cédric a participé à sa première super finale et termine 5^e. Chez les U21 filles, Lucile Wenger, pour sa dernière saison 10 m chez les juniors obtient une magnifique médaille d'argent. Il n'y avait que deux filles, mais cette médaille récompense une jeune qui a beaucoup progressé et qui fait plaisir à voir tirer, car elle essaie de toujours faire de son mieux. Bravo à tous ces jeunes: Lucile, Cédric, Théo, Benoît, Yasmine, David, Aloïs, Nathan et leurs entraîneurs Raymond et Henri.

La Vignerolle félicite tous ses juniors et ses tireurs actifs pour leurs résultats individuels ou de groupe, les remercie pour leur assiduité, la bonne humeur et leur souhaite une prochaine saison d'été pleine de réussite, lorsque cette pandémie sera terminée.

Toutes les informations sur la société et de nombreuses photos sont disponibles sur le site: www.lavignerolle.ch. | cg

Retrouvez le journal de la semaine dernière en ligne sur notre site internet

bechtel-imprimerie.ch

Sonvilier (suite)



Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage: Stéphane Kneuss, La Ruelle 5, 2615 Sonvilier.

Auteur du projet: W&M Architectes Sàrl, Verger l'Ecuyer, 2068 Hauterive.

Adresse du projet: BF 112, La Ruelle 5, 2615 Sonvilier.

Description du projet: mise en place d'un radier dans l'ancienne écurie (changement d'affectation) et ouverture d'une nouvelle porte de garage sur la façade nord de l'ancienne ferme.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: CV.

Dérogations: aucune.

Zones / périmètres protégés: aucun.

Objet protégé: aucun.

Oppositions / réserves de droits: aucune.

Dépôt public: du 17 avril au 18 mai 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

En raison de l'épidémie de coronavirus, le bureau communal est fermé au public. Le dossier mis en dépôt public est consultable sur rendez-vous préalable.

Sonvilier, le 17 avril 2020

La Municipalité de Sonvilier

Tramelan



Vente d'une portion de terrain communal

En conséquence de la pandémie actuelle de coronavirus, des restrictions imposées par le droit supérieur, en raison de la paralysie momentanée des institutions législatives communales, d'entente avec le bureau du Conseil général et les présidents des groupes représentés au Conseil général, le Conseil municipal de Tramelan a accepté, par délégation de compétence financière, la vente d'une portion de terrain communal à la société anonyme Ebauches Micromécaniques Precitrame SA dans le secteur « Les Lovières ». La transaction porte sur

– une portion de terrain de 1693 m² à distraire de la parcelle communale N° 3431,

– une portion de terrain de 1693 m² à distraire de la parcelle communale N° 3432,

– une portion de terrain de 1198 m² à distraire de la parcelle communale N° 3433,

– une portion de terrain de 1511 m² à distraire de la parcelle communale N° 3434

et en copropriété avec la société anonyme Tramelan Economie Industrie SA,

– une portion de terrain de 394 m² à distraire de la parcelle communale N° 3430.

soit une surface totale d'environ 6490 m², qui formera la nouvelle parcelle communale feuillet N° 3432.

Le prix de vente est fixé à 60 francs par m², soit un montant total de 389400 francs, sous réserve de la détermination définitive des mètres.

La présente décision peut être attaquée dans les 30 jours qui suivent la présente publication par voie de recours auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Le recours doit contenir les conclusions, l'indication des faits et des moyens de preuve, les motifs et la signature. Il convient de joindre au dossier la décision contestée et les moyens de preuves disponibles.

Tramelan, le 14 avril 2020

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Commune de Tramelan, Grand-rue 106, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: Planair SA, Galilée 6, 1400 Yverdon-les-Bains.

Emplacement: parcelle N° 1988, au lieu-dit: «Ch. des Lovières 11», commune de Tramelan.

Projet: pose d'une installation de production d'énergie solaire d'une surface de 2400 m² sur le pan sud du bâtiment de la patinoire d'une puissance de 370-420 kWc par un système de panneaux photovoltaïques intégrés à la toiture (démontage et remplacement de la partie de toiture existante), pose d'onduleurs à l'extérieur en façade ouest fermés par un grillage de protection.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZPB 5 «Complexe sportif».

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 mai 2020 inclusivement auprès des Services technique de Tramelan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 9 avril 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Canton de Berne



CAISSE DE COMPENSATION
DU CANTON DE BERNE

L'âge flexible de la retraite permet une retraite anticipée

L'âge ordinaire de la retraite

L'âge ordinaire de la retraite des hommes est fixé à 65 ans. En 2020, les hommes nés en 1955 ont droit à la retraite.

L'âge ordinaire de la retraite des femmes est fixé à 64 ans. En 2020, les femmes nées en 1956 ont droit à la retraite.

Anticipation ou ajournement de la rente de vieillesse

Le système de retraite flexible mis en place permet aux femmes et aux hommes

- de l'anticiper de 1 ou 2 ans (une durée d'anticipation calculée en mois n'est pas prévue), ou
- de la retarder d'au moins 1 à 5 ans.

La personne qui décide d'anticiper sa rente touchera une rente réduite tout au long de sa retraite. A l'inverse, celle qui l'ajourne aura une rente majorée tout au long de sa retraite. La réduction comme le supplément sont périodiquement adaptés (en même temps que les rentes) à l'évolution des salaires et des prix.

Une personne mariée peut demander un versement anticipé ou différé de sa rente, indépendamment de son conjoint. Dans le cas de figure d'un couple par exemple, l'épouse peut très bien demander sa rente avant l'âge ordinaire de la retraite tandis que le mari l'ajourne.

Anticipation de la rente

Pour demander l'anticipation de la rente, il faut remplir suffisamment à l'avance le formulaire officiel. La demande doit être déposée au moins trois mois avant la date d'anniversaire à partir de laquelle la rente anticipée devra être versée. Sinon, la rente ne pourra être anticipée qu'à partir de l'anniversaire suivant. Il n'est pas possible de déposer une demande avec effet rétroactif.

La personne qui perçoit une rente anticipée doit continuer à cotiser à l'AVS. Le calcul des rentes ne tient pas compte des cotisations versées durant la période d'anticipation. Pour les rentiers et les rentières encore actifs, un certain montant du revenu est exempté de la cotisation AVS. Or, les bénéficiaires d'une rente anticipée ne peuvent pas faire valoir cette franchise durant la période d'anticipation.

Les personnes se trouvant dans une situation économique modeste ont-elles la possibilité de toucher, elles aussi, une rente anticipée? La possibilité leur est offerte puisqu'elles ont, à certaines conditions, droit aux prestations complémentaires durant la période d'anticipation.

Important: aucune rente pour enfant n'est versée durant la période d'anticipation. Les rentes de survivants perçues en lieu et place d'une rente de vieillesse anticipée sont réduites du même montant que celle-ci.

Ajournement de la rente

La personne arrivant à l'âge de la retraite peut demander l'ajournement de la rente pour une période d'au moins 1 an jusqu'à un maximum de 5 ans au moyen du formulaire officiel. La rente s'augmente alors du supplément d'ajournement.

La demande de rente peut être à nouveau déposée – également au moyen du formulaire officiel – en tout temps durant l'ajournement; ainsi la période d'ajournement ne doit pas être fixée à l'avance.

Le supplément d'ajournement, déterminé selon un montant fixe calculé en pourcentage de la moyenne de la rente ajournée, correspond à la contre-valeur d'assurance technique de la rente non touchée durant l'ajournement: ce supplément augmente en fonction de la durée de l'ajournement.

Renseignements

Les agences AVS donnent gratuitement tout renseignement et tiennent également à disposition les formulaires et mémentos sur lesquels figurent entre autres les taux d'anticipation et d'ajournement des rentes. Vous trouverez d'autres informations, des mémentos et des formulaires sur notre site www.akbern.ch ou sur le site www.ahv-iv.info (rubrique mementi).

Caisse de compensation
du canton de Berne - état 2020

Canton de Berne



CORONAVIRUS

Consultations pour les enfants, les adultes et les familles exposés à la violence domestique

Pour beaucoup, la crise du coronavirus est une source de grandes difficultés. Lorsque la pression se fait trop forte, que ce soit dans la famille ou dans les relations de couple, les personnes exposées ne sont pas seules: le canton de Berne compte un grand nombre de centres de consultation et de services d'assistance publics et privés.

Plus la crise du coronavirus se prolonge et plus la violence domestique risque d'augmenter, avec des violences conjugales et des enfants mis en danger. L'appel à rester à la maison et la fermeture des écoles mettent beaucoup de familles sous pression. Ce stress est aggravé par l'incertitude économique, l'augmentation de la consommation d'alcool et d'autres

substances, ainsi que les besoins particuliers des enfants.

Les institutions et les services de consultation de l'administration cantonale bernoise sont préparés à cette éventualité. Ils continuent de proposer leurs prestations en cette période difficile. Beaucoup de centres de consultation et de services d'assistance, étatiques ou privés, ainsi que les Eglises peuvent également offrir un soutien.

La liste ci-dessous récapitule les principales structures accessibles dans le canton de Berne. Beaucoup restent en service pendant les vacances.

L'Organe de conduite cantonal

Nom	Numéro de tél.	Disponibilité
Enfants et adolescents		
Tél. 147	147	24 heures sur 24
Animation de jeunesse		Variable
Adultes et familles		
La Main Tendue 143	143	24 heures sur 24
Conseil aux parents Pro Juventute	058 261 61 61	24 heures sur 24
Elternnotruf, conseil et aide pour parents et famille	0848 35 45 55	24 heures sur 24
Service psychologique pour enfants et adolescents du canton de Berne	031 633 41 41	Heures de bureau
Centre de puériculture du canton de Berne	031 552 17 17	En semaine de 9h - 13h
Ehe- und Familienberatung Bern	031 312 10 66	Heures de bureau
Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte	N° de téléphone des différents services	Heures de bureau (en dehors des heures de bureau, appeler le 117 en cas d'urgence)
Hotline AppElle! Violence dans la famille	031 533 03 03	24 heures sur 24

Agressions et aide aux victimes

Maisons d'accueil pour femmes à Bienne	Hotline AppElle! 031 533 03 03	24 heures sur 24
Centre LAVI	031 370 30 70 (Berne) 032 322 56 33 (Bienne) N° d'urgence: 031 332 55 33	Heures de bureau
Service bernois de lutte contre la violence domestique (entretiens individuels pour auteur-e-s de violence domestique)	032 886 80 08 (frz)	Heures de bureau
Violence que faire (informations sur la violence domestique en plusieurs langues)	021 311 95 33	

Police cantonale: 117

Urgences sanitaires, ambulances: 144